



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



i/ii
17034-F

Distr.
LIMITEE

ID/WG.472/3/Rev.1(SPEC.)
25 août 1988

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

Réunion sous-régionale de suivi
sur la promotion de la coopération
industrielle intra-africaine dans le cadre
de la Décennie du développement industriel de l'Afrique

Tanger, (Maroc), 30 mai - 3 juin 1988*

PROGRAMME REVISE INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE
POUR LA SOUS-REGION D'AFRIQUE DU NORD

Document établi par
le Secrétariat de l'ONUDI

50

-
- * Cette réunion est organisée par l'ONUDI, en coopération avec le MULPOC pour l'Afrique du Nord de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Tanger, l'Organisation arabe de développement industriel (OADI) et le Gouvernement marocain.
- ** Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le présent document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

V.88-27912 (0526b)

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Para.</u>	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	1 - 2	1
Objectif du rapport	1	1
Cadre et contenu du rapport	2	1
CHAPITRE I		
COOPERATION INDUSTRIELLE DANS LA SOUS-REGION	3 - 22	1
Historique	3 - 4	1
Structure industrielle de la sous-région	5 - 6	2
Stratégies et politiques d'industrialisation	7 - 15	3
La Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA)	16 - 22	5
CHAPITRE II		
PROGRAMME INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE POUR L'AFRIQUE DU NORD	23 - 46	7
Sous-secteurs moteurs prioritaires	25 - 35	7
Ressources, infrastructure et service d'appui au développement industriel	36 - 44	10
Stratégie d'exécution	46	13
CHAPITRE III		
EVALUATION DE L'EXECUTION DES PROJETS DU PROGRAMME INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE	47 - 61	14
Etat d'avancement des projets	47 - 50	14
Contraintes entravant l'exécution du programme initial	51 - 58	15
Accords institutionnels au niveau sous-régional en faveur de la coopération industrielle	59 - 61	17

CHAPITRE IV

PROPOSITIONS DE PROGRAMME REVISE INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE	52 - 68	17
Sélection de sous-secteurs et de projets d'investissement moteurs	64 - 68	18
<u>Projets moteurs</u>	67	18
<u>Nouveaux projets moteurs</u>	68	19
<u>Projets d'appui</u>	68	21

CHAPITRE V

STRATEGIE A ADOPTER POUR ACCELERER L'EXECUTION DU PROGRAMME REVISE	69 - 86	22
Mesures à prendre	69 - 80	22
Promotion du programme	81	27
Mobilisation des ressources financières	82 - 83	27
Rôle des organismes de coordination et d'autres institutions	84 - 86	27
ANNEXE I Critères pour la sélection de projets industriels multinationaux, sous-régionaux		31 - 32
ANNEXE II Liste des projets retenus dans le programme révisé de promotion industrielle pour l'Afrique du Nord		33 - 40
ANNEXE III Profil des projets du programme révisé de promotion industrielle		41 - 59
ANNEXE IV Renseignements succincts sur les nouveaux projets		61 - 67

INTRODUCTION

Objectif du rapport

1. Ce document a été initialement établi pour servir de base aux débats de la réunion sous-régionale de suivi sur la promotion de la coopération industrielle intra-africaine dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA). Il a par la suite été modifié à la lumière des discussions organisées avec les responsables de la coopération et du développement industriel des divers pays de la sous-région et avec l'Organisation arabe de développement industriel (OADI) et compte tenu des débats lors de la réunion sous-régionale.

Cadre et contenu du rapport

2. Le premier chapitre donne des renseignements de caractère général sur la coopération industrielle dans la sous-région. Le deuxième décrit le programme initial intégré de promotion industrielle et les projets retenus lors de la réunion sous-régionale tenue à Tunis (Tunisie), en mars 1984. Le troisième chapitre fait le point de la situation en ce qui concerne la mise en oeuvre de ce programme et analyse les problèmes rencontrés. Le quatrième expose les grandes lignes d'un programme révisé intégré de promotion industrielle élaboré durant la réunion sous-régionale de suivi tenue à Tanger (Maroc) du 30 mai au 3 juin 1988, tandis qu'une stratégie pour accélérer l'exécution de ce programme révisé est proposée dans le cinquième chapitre.

CHAPITRE I

COOPERATION INDUSTRIELLE DANS LA SOUS-REGION

Historique

3. La sous-région d'Afrique du Nord comprend six pays: Algérie, Egypte, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Soudan et Tunisie^{1/}, et elle compte (à l'exclusion de la Mauritanie) 131 millions d'habitants (soit trente pour cent environ de la population totale du continent) qui, selon les prévisions, devraient être 136 millions en 1990 et 189 millions en l'an 2000. En 1986, la population de la sous-région se répartissait comme suit: Algérie 22,6 millions, Egypte 54 millions, Jamahiriya arabe libyenne 3,9 millions, Maroc 23 millions, Soudan 20 millions et Tunisie 7,4 millions. Le produit intérieur brut (PIB) de la sous-région (41 pour cent du total de l'Afrique) et son taux de croissance sont les plus élevés du continent, tandis que le niveau

^{1/} Bien que ne faisant pas partie de la sous-région d'Afrique du Nord telle que définie par le système des Nations Unies, la Mauritanie, de par ses liens géographiques, politiques et économiques étroits avec les pays de la sous-région, notamment dans le cadre de la coopération maghrébine, est considérée comme faisant partie intégrante de la sous-région.

de l'infrastructure et de l'industrie est très supérieur à la moyenne de l'ensemble de la région. De même, la sous-région vient en tête pour le volume des échanges et leur croissance.

4. Les activités prédominantes des pays de la sous-région relèvent du secteur agricole: coton, olives, agrumes, canne à sucre, blé et pêche, notamment; elles occupent quelque 50 pour cent de la main-d'oeuvre. Plusieurs pays dépendent de l'exportation du produit d'une culture de rapport majeure, tandis que d'autres disposent d'une gamme plus large. D'autres encore, bien qu'à vocation agricole, sont tributaires des exportations de produits minéraux pour leurs recettes en devises. Dans ce dernier groupe figurent le Maroc (phosphates) et l'Algérie et la Jamahiriya arabe libyenne (pétrole). Le manganèse, le cuivre, le plomb et le minerai de fer constituent d'autres ressources intéressantes. Les pays de la sous-région doivent importer la plupart de leurs facteurs de production, tels que biens d'équipement, biens intermédiaires, technologie, financement et services. Bref, la vulnérabilité économique de la sous-région vient de ce que cette dernière dépend non seulement des exportations d'un nombre limité de produits de base dont les prix sont fixés à l'étranger, mais aussi de l'importation de facteurs de production industrielle de plus en plus coûteux. Toutefois, durant les deux dernières années, des réformes économiques et structurelles ont été adoptées par de nombreux pays de la sous-région, ce qui a conduit à une relance de l'activité industrielle.

Structure industrielle de la sous-région

5. Le niveau de développement industriel de la sous-région prise dans son ensemble est le plus élevé d'Afrique. Plusieurs pays ont créé des industries motrices (Algérie, Egypte, Tunisie et Jamahiriya arabe libyenne), et d'autres disposent d'industries légères très diversifiées (Tunisie, Algérie, Maroc et Soudan). Les pays de la sous-région sont dotés de multiples ressources agricoles, hydrauliques, minérales et énergétiques; ils disposent aussi de main-d'oeuvre, et peuvent s'appuyer sur une base solide pour créer des industries auto-suffisantes et réaliser une industrialisation autonome dans la région, surtout si ces ressources sont mises en commun. A cet égard, l'absence de coordination entre les pays de la sous-région, qui a entraîné la création d'industries similaires dans plusieurs pays malgré un marché limité, a pour conséquence des coûts de production élevés.

6. En dépit des résultats intéressants enregistrés dans le domaine du développement industriel, nombre de ces pays considèrent toujours l'agriculture comme la principale source de devises (Maroc, Soudan et Tunisie) et d'emploi (elle absorbe plus de 50 pour cent de la main-d'oeuvre disponible). Toutefois, faute de bénéficier de toute l'attention voulue, le secteur agricole est en perte de vitesse et les statistiques économiques des pays de la sous-région révèlent que la contribution de l'agriculture au produit intérieur brut décroît, par suite de la migration croissante des ruraux vers les zones urbaines. Entre 1965 et 1983, ce taux, qui varie d'un pays à l'autre, se situait entre 10 et 60 pour cent. Des mesures sont prises pour stopper l'exode rural en fournissant aux agriculteurs les intrants qui leur sont nécessaires (pesticides, machines et engrais) et en intégrant l'industrie et l'agriculture.

Stratégies et politiques d'industrialisation

7. Les pays de la sous-région ont adopté des systèmes politiques et économiques différents. Certains ont opté pour une économie planifiée, d'autres pour un système économique libéral. Cependant, quel que soit le système économique et politique en vigueur, ces pays utilisent le "plan" comme instrument de prévision et de contrôle pour des périodes qui varient entre trois et cinq ans, selon les pays et le stade de développement.

8. Les pays de la sous-région ont pratiquement tous acquis de l'expérience dans les secteurs prioritaires énumérés dans le programme de la Décennie, à savoir: industries sidérurgique et métallurgique (Egypte, Algérie et Tunisie); industries mécaniques (Algérie, Egypte, Tunisie et Maroc); industrie électrique (Algérie, Egypte, Tunisie et Maroc); industrie chimique (Algérie, Tunisie, Egypte et Maroc); industries énergétiques (tous les pays); industrie textile (tous les pays); industrie forestière (Soudan); industrie des matériaux de construction (tous les pays); industrie agro-alimentaire (Algérie, Tunisie, Maroc, Egypte et Soudan); et industrie halieutique.

9. Etant donné le niveau de développement industriel atteint par les pays de la sous-région, il semblerait a posteriori que la stratégie d'industrialisation adoptée par les pays ait en général été axée sur la mise en valeur des ressources, la substitution des importations, l'exportation et la fabrication de biens d'équipement. Les politiques industrielles appliquées par les pays pour mettre en oeuvre leurs stratégies ont varié considérablement, en fonction de l'environnement socio-économique, des priorités nationales et de la portée des règlements généraux adaptés aux systèmes et à l'infrastructure locaux et des ressources naturelles disponibles.

10. En Algérie, par exemple, l'accent a été mis sur les industries sidérurgiques, métallurgiques, mécaniques, électriques et électroniques, chimiques et pétrochimiques, en même temps que sur les services et moyens connexes en matière d'études techniques et de formation. Par contre, en Egypte, l'attention semble avoir été accordée en priorité aux industries mécaniques, notamment les matériel de transport, et aux industries lourdes telles que la sidérurgie, l'industrie de l'aluminium, la métallurgie et l'industrie chimique et à l'industrie du filage et du tissage, aux agro-industries, à la pêche et à l'industrie halieutique, de même qu'aux services de soutien nécessaires aux centres d'études techniques, de recherche-développement et de formation et d'essais. Dans le cas du Soudan, l'industrialisation a été axée sur l'agro-industrie et les industries connexes, ainsi que sur les industries légères et celles produisant les articles de consommation, le secteur des services étant relativement faible.

11. Au Maroc et en Tunisie, une importance particulière semble avoir été accordée aux industries légères et à celles produisant des articles de consommation pour satisfaire la demande locale, ainsi que sur la promotion et la diversification des exportations de produits locaux. Ces deux pays disposent de services d'appui efficaces dans les domaines suivants: formation industrielle, services consultatifs, étude et mise au point de produits, surtout pour les industries légères et l'artisanat. En Jamahiriya arabe libyenne, les politiques et stratégies industrielles semblent porter plus spécialement sur les aspects suivants: industrie pétrolière et industrie du gaz, industries fondées sur la mise en valeur des ressources naturelles, sidérurgie, substitution des importations et articles de consommation. Le secteur des services d'appui en est encore au stade embryonnaire.

12. Les pays de la sous-région en sont venus à réaliser que leurs marchés domestiques sont trop exigus pour faire vivre toutes les industries qui caractérisent une économie moderne. Cette prise de conscience, associée à la nécessité d'assurer le développement a été le moteur de la création d'organisations économiques intergouvernementales, telles que l'OADI qui favorise la coopération industrielle entre les pays de la sous-région. Confrontés à la détérioration des termes de l'échange, au déficit chronique de la balance des paiements, à l'énorme fardeau de la dette et à un environnement économique international de plus en plus difficile, les pays de la sous-région se sont rendus compte du potentiel offert par l'auto-suffisance collective comme moyen d'assurer un développement socio-économique rapide. En outre, la coopération industrielle au niveau sous-régional peut contribuer à surmonter les obstacles économiques provoqués par la limitation des marchés et des ressources financières ou dus au fait que les pays pris individuellement ne disposent pas des moyens techniques et de la main-d'oeuvre ou des matières premières nécessaires pour créer certaines industries.

13. De même, la coopération industrielle pourrait également garantir aux producteurs de matières premières de la sous-région un accès plus ouvert au vaste marché sous-régional, assurant ainsi l'utilisation optimale des ressources naturelles minérales et autres et des capacités industrielles installées des différents pays. Elle entraînerait aussi l'intégration économique au niveau sous-régional et augmenterait les chances de réaliser un développement autonome, objectif essentiel du programme de la Décennie.

14. La coopération industrielle a bénéficié de divers accords de coopération conclus entre les pays de la sous-région. Certains de ces accords, qui ont mis en place des comités économiques mixtes se réunissant périodiquement (une ou deux fois par an) pour examiner et favoriser les domaines de coopération, sont le résultat de la dynamique du principe de la coopération maghrébine, qui a conduit à l'identification de plusieurs projets et programmes communs, dans le cadre d'études entreprises par le Centre d'études industrielles du Maghreb (CEIM) en coopération avec l'ONUDI. Ces comités mixtes jouent un rôle fondamental en l'absence d'organisations intergouvernementales dans ce secteur (exception faite de l'OADI); ils ont permis de prendre des décisions importantes sur des projets communs dont l'exécution a été ainsi facilitée. Leur création a permis d'intensifier l'intégration et la complémentarité entre les pays, activités qu'il convient de développer au maximum pour mettre en place un bloc homogène au niveau sous-régional. Les comités ne se sont pas contentés de favoriser les relations mutuelles; ils se sont aussi préoccupés de rechercher les moyens d'assouplir les procédures institutionnelles (tarifaires, douanières, financières et autres), d'encourager la circulation des marchandises et des personnes entre les pays, d'accroître les échanges commerciaux, de favoriser les programmes et les projets conjoints de formation et de mobiliser des fonds pour les projets conjoints. A ce propos, la normalisation et du contrôle de la qualité, en tant que moyen de développer le commerce et l'intégration sous-régionaux et de faciliter la pénétration des marchés extérieurs, revêt une importance de plus en plus grande, de même que l'Organisation arabe de normalisation et de métrologie (ASMO).

15. Malgré les différences existant entre les pays, la coopération dans la sous-région s'est considérablement intensifiée ces dernières années, essentiellement sur une base bilatérale. De l'étude des accords conclus entre les pays, il ressort que les relations se sont développées et que le mouvement des produits s'est accéléré. A la lumière des résultats enregistrés dans le

cadre du programme initial, il apparaît quatre ans plus tard que cinq projets d'investissement ont déjà été menés à bien, un autre est en cours et six sont encore à l'étude. Deux projets ont été retirés et cinq suspendus. En recherchant les causes du succès de la coopération industrielle dans la sous-région, on constate que cette réussite est en grande partie due aux bonnes relations politiques et économiques qu'entretiennent les pays qui se sont lancés dans des activités de coopération, à une ferme volonté politique de réaliser l'intégration économique, à la mise en place de mécanismes efficaces pour l'élaboration de projets, à la réciprocité des intérêts et à la complémentarité des ressources et des économies des pays coopérants.

La Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA)

16. Le Plan d'action de Lagos ^{2/} signale dans son préambule qu'au cours des 25 dernières années, l'Afrique n'a pu enregistrer un taux de croissance notable ou atteindre un niveau satisfaisant de bien-être général. De fait, 27 pays africains sont classés par l'Organisation des Nations Unies parmi "les moins développés" sur un total mondial de 41, et 20 des 33 pays classés par la Banque mondiale dans la catégorie des pays en développement "à faible revenu" sont situés en Afrique. Il faut donc que les pays africains s'unissent et s'efforcent de développer la coopération économique intra-africaine, notamment dans le secteur industriel. Leur volonté à cet égard est mise en évidence dans la Déclaration de Monrovia des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA, adoptée en juillet 1979, ainsi que dans le Plan d'action et l'Acte final de Lagos, d'avril 1980.

17. L'industrie se voit attribuer un rôle prépondérant dans le Plan d'action de Lagos, conformément à l'engagement pris de modifier la structure économique existante, de satisfaire les besoins fondamentaux des populations africaines grâce à la mise en valeur de leurs ressources naturelles et de constituer une base industrielle pour l'expansion des autres secteurs économiques. Le Plan d'action de Lagos fixe des objectifs qualitatifs et quantitatifs pour la région, tels qu'une part de 4% au moins de la production industrielle d'ici à 1990 et l'autonomie dans les domaines de l'alimentation, des matériaux de construction, du vêtement et de l'énergie. Par ailleurs, aux termes de l'Acte final de Lagos, le secteur industriel est un des secteurs prioritaires pour l'intégration sous-régionale et régionale au cours de la Décennie.

18. En proclamant les années 80 Décennie du développement industriel de l'Afrique l'Organisation des Nations Unies et les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA ont voulu souligner l'importance du développement industriel pour accélérer la croissance économique, ainsi que le développement général et pour améliorer le niveau de vie en Afrique. Le Programme de la Décennie, adopté par les ministres africains de l'industrie et approuvé par les Chefs d'Etat de l'OUA et par les organes législatifs de

^{2/} OUA - Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique (1980 - 2000).

la CEA et de l'ONUDI, est fondé sur le principe de l'autonomie et du développement auto-suffisant. Il part du principe que les initiatives et les stimulants doivent être essentiellement le fait de chaque pays ou sous-région, de façon à constituer une base solide qui permette de favoriser une croissance économique auto-suffisante et autonome, par le biais d'une stratégie de développement intégré.

19. Au nombre des principaux aspects du programme figurent les suivants: identification des besoins essentiels aux niveaux national et sous-régional, mise en valeur, traitement et utilisation des ressources naturelles locales sur la base de la coopération sous-régionale et stratégie de développement intégré. L'accent est également placé sur la planification méthodique des activités de développement, sur leur intégration dans un cadre sous-régional et régional et sur le resserrement des liens entre l'industrie et les autres secteurs. Puisque la coopération intra-africaine est indispensable pour réaliser le développement auto-suffisant et autonome de l'Afrique, une attention particulière est accordée à la nécessité de définir des programmes et des politiques sectoriels intéressant les branches stratégiques de l'industrie, d'identifier les grands projets industriels présentant un intérêt pour les pays de la région ou de la sous-région, et de créer dans la sous-région ou la région des institutions visant à favoriser l'intégration industrielle ou de renforcer celles qui existent déjà.

20. La complexité de l'enjeu inhérent à un tel programme exige des pays qu'ils fassent preuve de détermination, étant donné que finalement la réussite dépend d'eux; celle-ci est également fonction d'une stratégie de développement industriel intégré, liée aux autres secteurs de l'économie, et exécutée compte tenu des plans de développement et aspirations nationaux. La mise en oeuvre du programme présuppose une mobilisation accrue des ressources nationales, une coopération sous-régionale et régionale plus étroite, notamment dans les questions liées au commerce, aux transports, à la technologie et aux compétences, ainsi qu'une assistance substantielle, bilatérale ou multilatérale, de pays situés en dehors de la région.

21. Au niveau national, les pays doivent identifier les projets industriels moteurs et les projets d'appui, selon la définition contenue dans le programme de la Décennie, veiller notamment à la mise en place d'une infrastructure matérielle et de mécanismes institutionnels, à la création de compétences, à l'élaboration de technologies et à l'exploitation des matières premières. Les mesures à prendre en priorité pourraient également porter sur l'estimation détaillée des besoins financiers et l'instauration de relations sectorielles. Au niveau sous-régional, il est essentiel de mettre au point un programme de complémentarité industrielle des projets moteurs, fondé sur les dotations en ressources et sur la participation conjointe, en vue d'optimiser des investissements limités et d'élargir les marchés.

22. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel d'identifier les projets industriels moteurs, susceptibles de déboucher sur la création d'entreprises industrielles multinationales intéressant deux pays ou davantage. Un programme initial de promotion industrielle a donc été élaboré pour chacune des sous-régions. L'accord s'est fait sur le programme pour l'Afrique du Nord, lors de la réunion organisée à Tunis (Tunisie), du 7 au 10 mars 1984. La création d'un système d'information faciliterait également la coopération intra-africaine, notamment dans les domaines de la formation, de l'énergie, de l'harmonisation des échanges commerciaux et de l'élimination des barrières

commerciales. Mais en priorité, il faut renforcer les institutions sous-régionales existantes en vue de favoriser la coopération industrielle au niveau sous-régional et d'intensifier les activités industrielles des institutions nationales.

CHAPITRE II

PROGRAMME INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE POUR L'AFRIQUE DU NORD

23. Le lancement de la Décennie a donné un nouvel élan à la coopération sous-régionale. Devant la nécessité de favoriser cette coopération, un groupe d'experts s'est réuni à Tunis (Tunisie), du 7 au 10 mars 1984. Cette réunion était organisée par l'ONUDI, avec le concours de l'OUA, de la CEA, de l'OADI et du Gouvernement du pays hôte. Les experts ont élaboré un programme initial intégré de promotion industrielle (ID/WG.415/3/Rev.1) et étudié les dispositions à prendre pour exécuter les projets retenus.

24. Outre les représentants des Etats membres de la sous-région, assistaient également à la réunion ceux de l'OADI, de la Fédération arabe des industries alimentaires, de l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO), de l'Organisation arabe pour la normalisation et la métrologie (ASMO) et du Centre africain de formation et de recherche administratives pour le développement (CAFRAD), le Représentant résident du PNUD et plusieurs représentants d'entreprises et d'institutions tunisiennes.

Sous-secteurs moteurs prioritaires

25. Le choix des projets à inclure dans le programme sous-régional a été dicté par la nécessité d'accorder la priorité à ceux qui contribuent directement ou indirectement à l'autonomie de la région dans le domaine de la production alimentaire et à ceux qui sont susceptibles de stimuler l'activité économique en amont et en aval. Il s'ensuit que, pour obtenir un appui politique plus solide, les experts ont décidé d'axer la stratégie pour la sous-région sur les projets agro-industriels ou ceux liés à l'agriculture. Conséquence: les sous-secteurs auxiliaires fournissant les facteurs de production nécessaires à ces projets devraient bénéficier du même rang de priorité. Les experts ont donc identifié les principaux sous-secteurs énumérés ci-après pour inclusion dans le programme intégré ^{3/}:

(a) Agro-industries et industries connexes

26. La création d'industries connexes aux agro-industries conditionne l'autonomie de la sous-région en matière de production alimentaire, priorité des priorités du Plan d'action de Lagos. De telles industries contribueraient beaucoup à réduire les pertes après récolte, à augmenter les disponibilités alimentaires et à assurer la sécurité alimentaire de la sous-région. L'expansion de ce sous-secteur permettrait aussi de diminuer les importations, d'augmenter la 'valeur ajoutée' des matières premières, d'accroître les recettes

^{3/} Les secteurs ne sont pas classés par ordre de priorité, car il serait difficile d'identifier des priorités communes à tous les pays.

d'exportation, d'élever le niveau de l'emploi et d'améliorer les revenus; grâce à elle, les possibilités d'investissement dans l'agriculture (culture et élevage) et dans les industries associées de traitement seraient multipliées et le développement des sous-secteurs connexes, tels que la mécanique et l'énergie, serait stimulé. Les eaux territoriales, spécialement celles du Maroc, sont riches en ressources halieutiques. A l'heure actuelle, les quantités pêchées sont en grand partie consommées sur place, ce qui contribue à combattre les carences protéiques et le reste est exporté. Le traitement des importantes prises contribue à l'amélioration des compétences techniques locales et à la création d'emplois.

27. En ce qui concerne ces industries de transformation des produits agricoles, il convient de mentionner tout particulièrement l'industrie textile qui répond à un des besoins les plus fondamentaux de l'Afrique, à savoir l'habillement. Cette industrie fait aussi partie des quatre sous-secteurs industriels qui doivent parvenir à l'autonomie pendant la décennie 1980-1990. L'expansion de l'industrie textile permettra de couvrir la demande locale, de fabriquer des articles de substitution des importations et de promouvoir l'exportation. Les pays de la sous-région doivent intensifier notablement leur production de matières premières, coton et fibres artificielles surtout, au lieu d'importer celles-ci de pays situés en dehors de la région. Les tendances qui prévalent actuellement dans la technologie des textiles entraîneront sans doute rapidement des modifications structurelles, à mesure que s'accroîtra l'aspect capitaliste de l'industrie et que les techniques appliquées seront de plus en plus perfectionnées. Présentement, nombreux sont les pays dotés d'une industrie textile relativement bien développée et certains (Tunisie et Maroc) recherchent déjà des marchés potentiels pour leurs excédents. Toutefois, il faudra remplacer les matières premières importées par des ressources locales (coton, laine et fibres synthétiques).

(b) Industrie métallurgique

28. L'industrie métallurgique assure la liaison en amont avec les industries de transformation des matières premières (extraction, énergie, eau) et en aval avec les sous-secteurs du travail des métaux et des industries mécaniques; elle revêt une importance fondamentale dans le processus d'industrialisation. La fabrication de matériel et de biens de consommation en métal exige une accélération de la croissance des industries intermédiaires, qui fournissent des intrants tels que produits sidérurgiques, produits en aluminium et autres produits métallurgiques. Ces derniers, à leur tour, sont tributaires de la mise en valeur des importantes ressources minières de la sous-région, et notamment du minerai de fer, du cuivre, et du plomb. Actuellement, certains de ces minerais sont transformés dans la sous-région, tandis que d'autres sont exportés vers les pays développés sous forme de matières premières ou de produits semi-finis. La création d'industries métallurgiques dans la sous-région contribuerait à l'implantation d'industries verticalement intégrées depuis l'extraction jusqu'à la fabrication, en passant par le raffinage.

29. De nombreux pays de la sous-région, tels que l'Egypte, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, ont créé des industries de transformation des métaux, des aciéries, par exemple. Malgré cela, la sous-région ne peut toujours pas couvrir complètement ses besoins. L'Egypte, l'Algérie et la Tunisie ont commencé d'utiliser les produits semi-manufacturés sortis de ces usines, mais

ces efforts doivent être intensifiés et une attention particulière accordée à la complémentarité des économies des divers pays.

(c) Industries mécaniques

30. Une intégration plus poussée des industries mécaniques dans la sous-région, notamment des branches du travail des métaux, de l'électricité et de l'électronique, permettra de fabriquer de l'équipement lourd et des machines-outils, ainsi que des biens intermédiaires et des biens d'équipement pour l'industrie alimentaire et pour des sous-secteurs prioritaires, tels que les agro-industries, les matériaux de construction et la métallurgie; elle favorisera aussi la promotion de l'industrie automobile dans la sous-région. Les industries mécaniques, par le biais de leurs fonderies, forges, ateliers de traitement thermique, ateliers d'outillage, ateliers de fabrication d'ouvrages en métal, ateliers d'usinage, ateliers de revêtement, fournissent des pièces détachées, des composants et des accessoires à tous les secteurs de l'économie. L'implantation d'industries mécaniques dans la sous-région permettrait d'intensifier l'utilisation des ressources naturelles (métaux communs extraits des minerais), d'accélérer la formation de capital et de favoriser la fabrication de pièces essentielles, de machines et d'équipements actuellement importés. Par le biais de cette forme efficace de substitution des importations, on économiserait des devises qui seraient affectées à d'autres usages, tandis que l'expansion du sous-secteur stimulerait les activités scientifiques et techniques, y compris la recherche-développement.

31. Le développement du sous-secteur des industries mécaniques est généralement très étroitement lié à celui du sous-secteur des industries métallurgiques. Les pays qui disposent d'une industrie sidérurgique ont donc aussi des industries mécaniques prospères, surtout l'Algérie et l'Egypte dont les réalisations dans ce domaine sont spectaculaires. En plus de la création de complexes industriels (fabrication de véhicules, tracteurs, bicyclettes et motocyclettes et machines-outils), ce secteur réclame des installations importantes assurant notamment la production de pièces détachées et d'accessoires. La Tunisie et le Maroc, pour leur part, ont fait de grands efforts pour créer de nombreuses petites entreprises à cette fin. Cependant, la sous-région prise dans son ensemble n'est pas encore autonome, étant donné qu'elle est toujours tributaire des importations pour satisfaire une bonne partie de sa demande de pièces détachées.

(d) Industrie chimique

32. Les industries chimiques fournissent des produits qui permettent de satisfaire des besoins fondamentaux, essentiellement dans le domaine de l'alimentation et de la santé. Comme on l'a déjà mentionné, le déclin de la production agricole, lié à l'augmentation du nombre des habitants de la sous-région, a entraîné un accroissement des importations alimentaires (céréales en particulier), ce qui a eu pour effet de réduire le montant des devises disponibles pour l'importation des intrants industriels nécessaires pour assurer l'utilisation optimale des capacités installées. La production dans la sous-région de produits chimiques essentiels, tels qu'engrais, pesticides, produits pharmaceutiques et pétrochimiques à partir des ressources domestiques (gaz naturel, charbon, phosphate, potasse, énergie électrique, etc.), stimulerait le développement de l'agriculture, de l'industrie et d'autres secteurs dont la viabilité n'a pu être assurée avec des intrants importés. A cet égard, il convient de constater que plus le développement

économique est avancé, plus vital est le rôle que joue l'industrie chimique et plus étroite est son association avec les autres secteurs et sous-secteurs clefs.

33. Malgré la présence de matières premières dans la sous-région, l'industrie chimique n'a vraiment reçu une impulsion que récemment. Toutefois, plusieurs pays ont pris des mesures pour intensifier la production chimique et pour créer les installations de base nécessaires pour couvrir les besoins essentiels, notamment d'engrais, d'insecticides et de produits pharmaceutiques et pétrochimiques (obtenus à partir des ressources locales). L'Egypte, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc disposent déjà d'une base industrielle dans ce domaine.

(e) Industrie des matériaux de construction

34. Avec une industrie des matériaux de construction performante dans la sous-région, on pourrait plus facilement satisfaire un des besoins fondamentaux de la population, à savoir le logement, intensifier l'exploitation des ressources naturelles locales et créer une base solide pour une industrialisation autonome de la sous-région. L'industrie des matériaux de construction ne couvre pas seulement la demande des autres secteurs et sous-secteurs, elle fournit aussi des intrants à l'industrie du bâtiment laquelle ne se borne pas à construire des logements, mais contribue à la création de grands ouvrages d'infrastructure, tels que barrages, réseaux d'irrigation, aéroports et ports. L'industrie du bâtiment facilite véritablement le développement socio-économique car, non seulement elle fournit de meilleures installations, mais elle occupe aussi une main-d'oeuvre nombreuse, créant ainsi un pouvoir d'achat supplémentaire et élargissant le marché sous-régional pour les produits et services des autres sous-secteurs et secteurs de l'économie.

35. Plusieurs pays de la sous-région ont enregistré des résultats intéressants dans ce secteur et la capacité installée pour certains produits tels que le ciment est plus que suffisante pour satisfaire la demande actuelle. Des plans de coopération entre certains pays de la sous-région, et notamment deux projets conjoints entre l'Algérie et la Tunisie, ont déjà été lancés. Il faut intensifier les efforts, afin que d'autres pays réduisent leurs importations extérieures à la sous-région.

Ressources, infrastructure et services d'appui au développement industriel

Agriculture

36. Même si l'agriculture demeure la première source d'emploi et, dans la plupart des pays, la principale source de recettes en devises, son récent déclin a dû être compensé par de substantielles importations de produits alimentaires. Les exportations de produits agricoles ont fléchi dans certains pays et le faible niveau des revenus ruraux, consécutif à ce déclin, a entraîné un exode massif des jeunes vers les zones urbaines. D'autres facteurs ont contribué à la dégradation du secteur agricole: on n'a pas accordé une attention suffisante à la fourniture d'intrants industriels tels qu'engrais, pesticides, insecticides et matériel agricole et on a négligé de créer des industries assurant des liaisons d'aval avec l'agriculture. Il faut redresser la situation de façon à transformer les actuelles relations

négatives entre l'industrie et l'agriculture en liens positifs, ce qui permettrait à ces deux secteurs de se développer de concert.

Ressources minérales

37. L'extraction minière et l'exploitation des carrières sont d'importantes activités en Algérie, en Egypte et au Maroc, menées la plupart du temps par des sociétés nationales du secteur public. Au Maroc, la production est essentiellement orientée vers l'exportation, tandis qu'en Algérie et en Egypte, elle est transformée localement. La mise en valeur des ressources minérales (fer, phosphate, cuivre, plomb et sel) est une branche importante d'activité en Algérie, au Maroc, en Egypte et en Tunisie. Dans tous les pays de la sous-région, l'extraction minière est une activité majeure relevant du secteur public.

Energie

38. La plupart des pays de la sous-région (Algérie, Tunisie, Jamahiriya arabe libyenne et Egypte) produisent leur énergie et certains d'entre eux en exportent une partie. La sous-région est donc pratiquement autonome dans ce domaine. Les économies urbaines sont tributaires du pétrole, du gaz naturel et de l'énergie hydro-électrique; la récente intensification de l'utilisation de l'énergie commerciale est due à l'expansion domestique et industrielle de la sous-région. Le bois de chauffage, source traditionnelle d'énergie, est toujours utilisé pour la cuisine par les ruraux et les habitants pauvres des zones urbaines.

Transports et communications

39. L'infrastructure de base existe dans la sous-région, en ce sens que les grandes villes disposent de liaisons aériennes et routières; les zones rurales, cependant, sont mal desservies et le développement en souffre. Le réseau ferroviaire est relativement important et permet de transporter les marchandises à un prix raisonnable dans les grands pays de la sous-région comme l'Egypte et le Soudan. La pénurie de locomotives et de matériel roulant pose un certain nombre de problèmes. Tous les pays côtiers de la sous-région disposent d'installations portuaires - certaines surchargées, d'autres sous-utilisées. Les services de télécommunications sont relativement importants dans presque tous les pays et on s'efforce de les améliorer encore.

Mobilisation des ressources financières

40. Pour exécuter les projets mentionnés dans le programme sous-régional, il faudra réaliser des investissements substantiels - facteur fondamental qui conditionne le processus de production tout entier, le transfert et le choix des techniques, la sélection des produits, la structure de l'entreprise et surtout le pouvoir de négociation vis à vis du monde extérieur. Dans plusieurs pays de la sous-région, ce problème est aggravé par la situation souvent précaire de la balance des paiements, des finances et du budget public, ainsi que par le faible niveau des transactions, en particulier dans le secteur agricole. Les Gouvernements et les institutions financières de la sous-région auraient donc intérêt à mobiliser des ressources financières internes et externes et à optimiser leur emploi en adoptant toute une gamme de mesures et notamment des politiques fiscales et autres visant à stimuler l'épargne et l'investissement; il faudrait simultanément prendre des

dispositions institutionnelles, comme le renforcement ou la création de banques de développement industriel, au niveau national ou sous-régional.

Eau

41. La sous-région peut être divisée en deux groupes: les pays dont les ressources hydrauliques sont fournies par les rivières et ceux qui dépendent des précipitations ou des eaux souterraines. Dans le premier groupe, l'Egypte et le Soudan disposent d'abondantes réserves, bien gérées et distribuées grâce à des barrages et à des canaux. Les pays du deuxième groupe, c'est-à-dire les autres pays de la sous-région, disposent de quantités suffisantes pour satisfaire les besoins à court et à moyen terme tant dans le secteur agricole qu'industriel. Malgré tout, d'autres dispositions s'imposent pour exploiter les réserves d'eaux souterraines et construire des barrages sur les oueds, en vue de couvrir les besoins à long terme.

Commerce

42. Le commerce nord-africain est orienté vers les pays situés en dehors de la sous-région. Cependant, de gros efforts sont déployés pour intensifier les échanges entre les pays de cette sous-région et pour modifier le schéma commercial traditionnel Nord-Sud. Les Gouvernements intéressés ont mis l'accent sur l'expansion du commerce dans la sous-région et de nombreux accords bilatéraux ont été conclus. La mise en place d'un système harmonisé de protection au niveau sous-régional contribuerait efficacement au développement industriel de la sous-région.

Ressources humaines

43. L'exécution du programme intégré de promotion industrielle, comme celle du programme de la Décennie dépend de la valorisation des ressources humaines aux divers niveaux du processus d'industrialisation, depuis les décideurs et les chefs d'entreprises jusqu'aux ouvriers spécialisés, en passant par les techniciens. La sous-région dispose des ressources humaines adéquates et plusieurs de ses centres de formation professionnelle et technique pourraient, avec une assistance, satisfaire les besoins de formations suscités par ces programmes. Par ailleurs, ces institutions convenablement renforcées seraient en mesure d'accepter des stagiaires d'autres sous-régions. Parallèlement, le fait que certains pays de la sous-région ont à leur actif une longue tradition de migration ouvrière vers l'Europe a contribué à la formation d'un main-d'oeuvre qualifiée. La promotion de la coopération sous-régionale dans les domaines de la formation industrielle, de la création d'entreprises et de services-conseils constitue le thème d'un deuxième document d'information [ID/WG.472/4/Rev.1(SPEC.)], établi pour la réunion. Des propositions détaillées sur la valorisation des ressources humaines pour l'industrialisation de l'Afrique figurent dans le document ODG.4(SPEC.), présenté comme document d'information supplémentaire.

Technologie

44. La création des industries motrices identifiées dans le programme ne pourra intervenir sans l'apport d'intrants technologiques, ce qui appelle trois observations. En premier lieu, on ne peut associer la technologie au développement industriel de la sous-région que si les mesures nécessaires sont adoptées par les Gouvernements: les orientations et la planification

technologiques deviennent donc des éléments importants. Ensuite, la création de capacités technologiques dans chaque pays conditionne le choix, l'acquisition, l'adaptation, l'absorption ou l'élaboration des techniques industrielles. Ceci implique notamment la mise en place d'instituts techniques et la formation d'une main-d'oeuvre industrielle et technique. Troisièmement, le choix des techniques revêt une importance cruciale, puisqu'une décision malheureuse entraînera non seulement des dépenses inutiles mais déformera aussi le schéma de développement. Des propositions détaillées pour renforcer les moyens scientifiques et techniques des pays africains sont énumérées dans le document ODG.3(SPEC.), présenté comme document d'information supplémentaire.

Infrastructure institutionnelle pour l'industrie

45. La mise en oeuvre du programme sous-régional suppose le renforcement des mécanismes institutionnels pour l'industrie qui ont été créés dans chaque pays pour promouvoir les projets communs et la coopération industrielle. Ces activités sont décrites dans la section du programme consacrée aux projets d'appui multinationaux et l'on peut faire une distinction entre i) les institutions chargées avant tout d'activités telles que l'organisation de l'offre de matières premières, y compris l'énergie, la mise au point de facteurs de production et la commercialisation; et ii) celles qui fournissent des services complémentaires tels que l'information, les services bancaires et l'assurance, les essais de matériaux et de produits et l'élaboration des projets.

Stratégie d'exécution

46. A ce stade, il peut être utile de rappeler certaines des modalités arrêtées par la réunion de Tunis pour l'exécution du programme. Il importe notamment:

- D'identifier clairement les sous-secteurs ou branches prioritaires. Compte tenu de la limitation des ressources disponibles, la sélection des projets et la définition des priorités constituent une condition sine qua non;
- D'entreprendre des études détaillées de pré-investissement et des activités de promotion des investissements, de façon à permettre la mobilisation des fonds nécessaires à l'exécution des projets. A cet égard, le rôle des institutions financières dans le financement et/ou la mobilisation des ressources a été souligné;
- D'accorder la priorité aux projets élaborés en commun par plusieurs pays, étant donné le soutien politique plus important dont ils bénéficient;
- D'adopter un programme intégré, réaliste et bien articulé, assorti de propositions concrètes pour sa réalisation;
- D'incorporer les aspects pertinents du programme dans les plans nationaux de développement et créer des comités nationaux de coordination, ainsi que des services centraux d'exécution dotés d'effectifs et de crédits adéquats.
- D'adopter une démarche à court terme et une autre à long terme pour l'élaboration et l'exécution du programme;

- D'encourager les pays choisis pour accueillir des projets à jouer un rôle moteur;
- D'intensifier les consultations entre pays coopérants, ainsi que celles avec d'autres pays et les institutions sous-régionales compétentes, en vue d'engager de vraies négociations sur chaque projet;
- D'encourager la participation du secteur privé; et
- D'établir un mécanisme sous-régional (comités sous-régionaux et sous-sectoriels) pour suivre et évaluer l'exécution du programme et des projets à chaque stade.

CHAPITRE III

EVALUATION DE L'EXECUTION DES PROJETS DU PROGRAMME INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE

Etat d'avancement des projets

47. Le programme initial intégré de promotion industrielle pour l'Afrique du Nord retenu lors de la réunion sous-régionale, à Tunis, en mars 1984, comprenait 19 projets d'investissement dans cinq domaines-clefs et huit projets d'appui intéressant l'infrastructure institutionnelle, la formation de la main-d'oeuvre et d'autres secteurs. (L'Annexe II contient des précisions sur l'état d'avancement du programme initial; la colonne 3 indique les décisions arrêtées par la réunion de Tunis, tandis que la colonne 4 décrit les progrès réalisés depuis mars 1984.)

48. Il ressort de l'Annexe II que plusieurs pays et promoteurs de projets ont pris diverses mesures de suivi depuis la réunion de Tunis pour l'exécution des projets figurant dans le programme initial. Sur les 19 projets d'investissement, cinq ont été menés à bien, un est en cours d'exécution, six sont toujours à l'étude, deux ont été retirés et cinq suspendus.

49. Quant aux projets d'appui, il conviendrait de noter que les pays de la sous-région, ainsi que des organisations régionales et sous-régionales comme l'ONUDI, l'OADI et le MULPOC de la CEA ont pris des dispositions pour exécuter quelquesuns des projets de ce type inscrits dans le programme initial; ces dernières, toutefois, n'ont pas abouti à l'exécution des projets. Il est donc nécessaire d'intensifier les efforts pour assurer leur réalisation, étant donné leur importance particulière pour la sous-région et l'importance de leur contribution à l'exécution des projets moteurs.

50. En analysant les causes de succès ou d'échec dans l'exécution des projets, on s'aperçoit que les projets en cours de réalisation, généralement sur une base bilatérale, avaient été soigneusement élaborés avant d'être proposés pour inclusion dans le programme initial. Ceux qui n'ont pas progressé davantage mais qui font toujours l'objet d'un intérêt certain, concernent des secteurs prioritaires dans les pays de la sous-région, mais leurs promoteurs manquent de ressources ou ont modifié leurs priorités. Les projets renvoyés à une date ultérieure ou annulés en étaient généralement au stade théorique au moment de la réunion de Tunis et n'ont par la suite pas été jugés prioritaires. La réussite de certains projets a été parfois due aussi aux bonnes relations politiques et économiques entre les pays coopérants.

Contraintes entravant l'exécution du programme initial

51. Dans l'ensemble, en estime satisfaisants les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme initial intégré de promotion industrielle pour l'Afrique du Nord. Bien que les résultats enregistrés dans la promotion de la coopération industrielle dans la sous-région soient encourageants, ils sont manifestement insuffisants par rapport au potentiel existant, pour de multiples raisons. L'évolution de la conjoncture politique et économique dans la sous-région, la faiblesse des moyens d'information, la rigidité des procédures douanières, financières et commerciales, le manque d'uniformité des directives contenues dans les plans de développement et l'absence de coordination des politiques et stratégies de développement économique des pays de la sous-région ont entraîné la création d'installations de production similaires dans les divers pays, lesquelles font double emploi. Ces contraintes expliquent en partie la lenteur ou l'absence des progrès réalisés dans l'exécution de quelques-uns des projets inclus dans le programme initial. Ce manque de progrès était dû dans certains cas au fait que les projets en étaient encore au stade conceptuel lors de leur présentation à la réunion de Tunis. A l'époque, on ne s'est guère soucié des impératifs de l'intégration ou des problèmes de mise en oeuvre. Il s'ensuit que ces projets ont été soumis sans études préliminaires et sans données adéquates et sans que leur évolution ait fait l'objet d'un examen sérieux. Par ailleurs, l'insuffisance des communications entre les pays coopérants a aussi gêné l'exécution des projets. De plus, même au niveau national, les communications et la coordination entre les divers ministères et autres organismes responsables laissent à désirer.

Contraintes au niveau national

52. Généralement parlant, les stratégies et politiques économiques et industrielles au niveau national ont été fortement influencées par tous les problèmes énumérés ci-après ou par certains d'entre eux:

- Pénuries aiguës de presque tous les intrants industriels importés, notamment faute de devises;
- Insuffisance des marchés et impossibilité pour les produits industriels de soutenir la concurrence sur les marchés extérieurs, en raison des coûts élevés et des normes de qualité;
- Prix élevé de l'énergie, en particulier du pétrole;
- Sécheresse prolongée qui a réduit les activités dans le secteur agricole et détruit les rares sources locales d'approvisionnement;
- Crise de la dette extérieure; et
- Mauvaise coopération entre les secteurs public et privé et inefficacité des entreprises publiques, ce qui, trop souvent entraîne une réduction de la production et une moins bonne adaptation au marché.

53. Bien que des progrès aient été enregistrés dans l'exécution de projets communs, certaines des stratégies et politiques adoptées par les pays de la sous-région n'ont pas de rapport direct avec le programme sous-régional ou ses objectifs. De fait, nombre de ces politiques semblent en contradiction avec

les principes convenus de la coopération sous-régionale. Cependant, devant les conséquences dévastatrices de la crise de la dette, les politiques et stratégies mettent désormais de plus en plus l'accent sur les mesures correctives et sur le développement. Dans presque tous les pays, les politiques adoptées visent à modifier la structure de l'économie afin d'accentuer l'importance de l'agriculture et du développement rural et réorienter les activités du secteur industriel, délaissant celles relatives à la substitution des importations en faveur d'activités davantage fondées sur l'utilisation des ressources locales. Tous les pays de la sous-région ont adopté des mesures pour attirer les investissements étrangers.

54. L'expérience accumulée au cours des ans révèle que le succès de ces mesures ne dépend pas de l'ampleur des concessions. Au contraire, les plus forts stimulants sont l'existence d'une infrastructure, de perspectives économiques générales et d'un bon environnement, le degré de rentabilité d'un projet et surtout la stabilité nationale. Les concessions accordées sous forme de protection peuvent conduire à l'inefficacité et à la production de biens qui ne sont pas compétitifs. Il est regrettable que trop peu de pays aient pris des mesures radicales pour rationaliser leur secteur public afin de le rendre plus performant et élaboré des stratégies pour la formation du personnel, notamment de gestion, à tous les niveaux.

55. Bien que de nombreux pays de la sous-région aient mis sur pied divers comités et projets conjoints conformément au principe de la coopération maghrébine, certains des mesures correctives élaborées dans certains pays de la sous-région ne semblent pas tenir suffisamment compte des politiques et stratégies industrielles sous-régionales. Il semble aussi nécessaire de renforcer les liens entre l'industrie et les autres secteurs économiques de la sous-région.

56. Au sujet de ce qui précède, il convient également de noter qu'à l'heure actuelle, les Etats ont tendance à se désengager des investissements directs dans les activités susceptibles d'être entreprises par des entrepreneurs privés. Une sorte de moratoire de fait est ainsi imposé sur la création d'entreprises publiques et la priorité est donnée à la relance des installations existantes capables, d'après les analyses, de produire des revenus économiques et financiers satisfaisants, une fois remises en service.

57. L'actuelle dépression économique qui frappe presque tous les pays de la sous-région a constitué à elle seul le facteur le plus important contre l'adoption rapide de mesures en faveur des projets industriels sous-régionaux. Dans certains pays, les crédits sont très limités; dans d'autres, la priorité est accordée à court terme aux projets nationaux, à moins que le pays intéressé ne soit sûr de tirer avantage d'un programme intégré sous-régional de ce type.

Contraintes au niveau sous-régional

58. La contrainte la plus sérieuse rencontrée par les organisations sous-régionales lors de l'élaboration et de la promotion des projets sous-régionaux semble tenir à la limitation des ressources financières et humaines. Les organisations sous-régionales chargées d'entreprendre des études pour des projets conjoints ou régionaux ont souvent été privées des affectations budgétaires nécessaires. Bien qu'elles se soient efforcées d'obtenir des crédits en s'adressant à des donateurs ou à des institutions de

financement, il ne leur a pas toujours été possible de réunir les crédits adéquats. Une autre problème plus grave s'est également souvent posé: il est en général difficile, voire impossible de trouver dans les pays développés des partenaires techniques appropriés, afin de procéder au transfert de techniques requis (licences, savoir-faire, etc.).

Accords institutionnels au niveau sous-régional
en faveur de la coopération industrielle

59. Au niveau sous-régional, plusieurs politiques et stratégies industrielles ont été adoptées sous les auspices de la Ligue arabe et de l'OADI pour des secteurs prioritaires, tels que la coopération et l'élaboration des projets, la participation au capital social, la mobilisation de la population pour promouvoir l'intégration et, finalement, la formulation de programmes spécialisés concernant la technologie, la formation et l'assistance technique.

60. La structure des organisations intergouvernementales, et surtout celle des comités mixtes chargés du développement industriel, doit être renforcée et les ressources de leurs secrétariats augmentées pour assurer l'efficacité de leurs services administratifs et autres. Il faut envisager sérieusement la création d'un département de l'industrie très étoffé dans les secrétariats ou structures administratives de ces organisations. La crise économique a eu une profonde incidence sur ces organisations intergouvernementales, du fait que les Etats membres n'ont pas tous été en mesure de respecter leurs engagements financiers.

61. Outre les organisations intergouvernementales, il existe un certain nombre de mécanismes sectoriels, bilatéraux ou multilatéraux dépourvus de structures permanentes. Il faut les restructurer afin de supprimer les goulets d'étranglement, les doubles emplois et le gaspillage des ressources. La création d'un système permanent de consultation, reliant les divers comités mixtes et les organismes régionaux et sous-régionaux pour le financement du développement en Afrique du Nord est un pas dans la bonne direction.

CHAPITRE IV

PROGRAMME REVISE INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE

62. Le programme révisé présenté dans ce chapitre a été initialement établi sur la base des informations recueillies au cours des missions envoyées par l'ONUDI dans chacun des pays de la sous-région et révisé par la réunion sous-régionale de suivi. Il s'ensuit qu'un certain nombre de projets inclus dans le programme initial, qui n'ont pas été jugés prioritaires par les promoteurs, ont été éliminés. D'autres modifications ont été apportées durant la réunion sous-régionale de suivi. Il convient de constater que la plupart des projets d'investissement ont été entièrement élaborés ou ont atteint un stade de préparation avancé. Les projets d'appui proposés devraient en principe réunir plusieurs pays, contrairement aux projets d'investissement qui sont en général bilatéraux.

63. La présentation adoptée pour le programme initial a été conservée pour le programme révisé, c'est-à-dire que les projets sont groupés par sous-secteurs et sous-programmes. Pour certains projets actuellement à l'étude, on ne dispose pas de renseignements sur le marché, la production et les coûts. Ces informations seront fournies plus tard par les promoteurs et les profils seront ensuite mis à jour.

Sélection de sous-secteurs moteurs et des projets
d'investissement moteurs

64. Les sous-secteurs prioritaires identifiés dans le projet initial intégré de promotion industrielle pour la sous-région étaient les suivants: agro-industries et industries connexes, industrie des matériaux de construction, industrie chimique et industries mécaniques. La priorité était également attribuée à plusieurs autres facteurs, tels que les ressources, l'infrastructure et les services d'appui au développement industriel, parmi lesquels l'agriculture, les ressources naturelles, les ressources humaines, la technologie, le financement industriel et le soutien institutionnel. Les projets proposés pour inclusion dans le programme révisé sont conformes aux priorités, sous-secteurs et domaines énumérés ci-dessus.

65. En vue d'assurer l'exécution du programme révisé intégré de promotion industrielle, il est recommandé d'inclure uniquement les sous-secteurs moteurs et les domaines mentionnés dans ce programme. On ne peut assurer un développement autonome qu'en mettant en valeur ces sous-secteurs et domaines prioritaires.

66. A la lumière de l'évaluation contenue dans le chapitre III, il est souhaitable de traiter en priorité la démarche à adopter pour exécuter les projets contenus dans le programme révisé. Les projets moteurs peuvent ainsi être classés en trois catégories: i) première priorité: exécution à court terme (0-5 ans); ii) deuxième priorité: exécution à moyen terme (5-10 ans); et iii) troisième priorité: exécution à long terme (plus de 10 ans). Tous les projets d'appui ont été inclus dans la catégorie "première priorité". Le fait d'axer les efforts sur l'exécution des projets bénéficiant de cette première priorité ne devrait pas empêcher les promoteurs de projets des deux autres catégories d'agir pour la mise en oeuvre de ces derniers.

67. Le programme révisé contient 13 projets moteurs et six projets d'appui repris du programme initial. On trouvera en annexe III ("Profils de projets") des renseignements généraux sur chacun d'entre eux.

PROJETS MOTEURS

Agro-industries et industries connexes

Sous-programme du traitement des produits alimentaires

1. Profil de projet No 1 (initialement profil de projet No 8):
Installation de sucreries (Soudan)

Sous-programme du papier et de la pâte à papier

2. Profil de projet No 2 (initialement profil de projet No 9):
Création d'une usine à papier (Soudan)

Sous-programme de l'industrie textile

3. Profil de projet No 3 (initialement profil de projet No 11):
Installation d'une filature (Tunisie/Libye)
4. Profil de projet No 4 (initialement profil de projet No 12):
Installation d'une usine de fabrication de sacs en kénaf (Soudan)

Industrie des matériaux de construction

Sous-programme du ciment et des tuiles

5. Profil de projet No 5 (initialement profil de projet No 15):
Création de la cimenterie de Port Soudan (Soudan)
6. Profil de projet No 6 (initialement profil de projet No 16):
Création d'une usine de production de ciment blanc (Tunisie)
7. Profil de projet No 7 (initialement profil de projet No 17):
Fabrication de carreaux de marbre (Soudan)

Industrie chimique

Sous-programme des produits chimiques de base

8. Profil de projet No 8 (initialement profil de projet No 19):
Création d'une unité de production de verre à vitre (Soudan/Egypte)

Industrie mécanique

Sous-programme des machines et du matériel agricoles

9. Profil de projet No 9 (initialement profil de projet No 1):
Création d'usines de montage de tracteurs (Egypte/Soudan)

Sous-programme de matériel de transport routier et ferroviaire:

10. Profil de projet No 10 (initialement profil de projet No 4):
Construction d'une usine de fabrication de moteurs diesel bas de gamme
(Tunisie)

Sous-programme de la machine-outil et machines apparentées

11. Profil de projet No 11 (initialement profil de projet No 5):
Fabrication de tours à métaux et de fraiseuses (Maroc)
12. Profil de projet No 12 (initialement profil de projet No 6):
Fabrication de machines à bois (Tunisie)

Sous-programme de l'équipement électrique

13. Profil de projet No 13 (initialement profil de projet No 7):
Fabrication de compresseurs pour réfrigérateurs (OADI)

NOUVEAUX PROJETS MOTEURS

68. Au cours de missions préparatoires effectuées dans les pays de la sous-région, des renseignements ont été recueillis sur les 29 nouveaux projets énumérés ci-après. Ces renseignements ont été examinés et complétés durant la réunion sous-régionale, notamment en ce qui concerne les matières premières

disponibles, l'énergie et l'infrastructure matérielle, les prévisions de la demande par produit, le marché, la capacité de production et les investissements estimés. On trouvera en annexe IV des précisions sur chacun d'eux.

Agro-industries et industries connexes

1. Création d'industries textiles (Libye/Maroc)
2. Création d'industries alimentaires (Libye/Maroc)
3. Création d'industries du cuir (Libye/Maroc)
4. Production d'huile végétale (Soudan/Tunisie/Algérie/Maroc/OADI)
5. Production de filés de coton fins
(Soudan/OADI/Tunisie/Maroc/Algérie/Libye/Iraq/Syrie)

Industrie des matériaux de construction

6. Briqueterie de Nafta el Oued (Algérie/Tunisie)

Industrie chimique

7. Création d'industries pharmaceutiques (Libye/Maroc)
8. Production de nitrate d'urée (Libye/Tunisie)
9. Production d'engrais phosphatés (Soudan/Tunisie)
10. Production de nitro-phosphates (Algérie/Tunisie)
11. Production de produits pétrochimiques tels qu'acide acétique, bitume, lubrifiants de base, huiles isolantes pour transformateurs et monovinylacétates (MVA) (Algérie/Tunisie)
12. Fabrication de produits chimiques tels que colle synthétique, dioxyde de titane, pigments et colorants organiques, pigments et colorants minéraux, sulfate de sodium et dérivés de la barytine (Algérie/Tunisie)

Industries mécaniques

13. Fabrication de machines à laver à usage domestique (Algérie/Libye)
14. Fabrication de véhicules particuliers et utilitaires (VPU) (Algérie/Libye)
15. Fabrication de boîtes de vitesse pour automobiles (Algérie/Libye)
16. Production de moteurs diesel haut de gamme pour tracteurs et camions (Algérie/Libye)
17. Production de véhicules légers tous terrains (VLTT) (Algérie/Libye)
18. Complexe de production d'aluminium (par électrolyse) (Algérie/Libye)

19. Construction de camions (Libye/Tunisie)
20. Production de transformateurs électriques haute tension (Algérie/Tunisie)
21. Construction de charpentes métalliques (Algérie/Tunisie)
22. Fabrication de machines de transformation de tôles (Algérie/Tunisie)
23. Fabrication de machines de transformation des matières plastiques (Algérie/Tunisie)
24. Fabrication de machines pour l'industrie textile (Algérie/Tunisie)
25. Fabrication d'engrenages et réducteurs de vitesse (Maroc/Tunisie)
26. Projet de forge industrielle (Maroc/Tunisie)
27. Production de thermostats, de plaques d'évaporateurs, d'échangeurs de chaleur, de fours de cuisinières, de micro-moteurs, de blocs de commande, des téléviseurs, de cassettes et de circuits imprimés (Algérie/Tunisie)
28. Production de pistons, axes de piston, chemises, segments, roulements et chaînes de transmission (Algérie/Tunisie)

Industrie métallurgique

29. Complexe sidérurgique conjoint (Algérie/Libye/Mauritanie/Maroc)

PROJETS D'APPUI

Sous-programme de la formation de la main-d'oeuvre industrielle

1. Profil de projet No S1
Assistance pour l'élaboration d'un programme de formation industrielle
2. Profil de projet No S2
Amélioration des capacités de gestion et de services-conseils dans le domaine industriel
3. Profil de projet No S3
Développement des entreprises locales (Répertoire des profils de projets pour les petites industries)

Autres projets d'appui

4. Profil de projet No S4
Promotion de l'industrie du traitement des denrées alimentaires en Afrique du Nord
5. Profil de projet No S5
Transformation du Centre national tunisien du cuir et de la chaussure en centre sous-régional
6. Profil de projet No S6
Centres régionaux africains de génie génétique et de biotechnologie.

NOUVEAUX PROJETS D'APPUI

1. Société mixte tuniso-libyenne pour la maintenance industrielle et le montage
2. Etude sur le développement de la production de biens d'équipement en Afrique du Nord
3. Etudes techniques sur la promotion de la coopération sous-régionale dans l'industrie halieutique
4. Etudes techniques sur la promotion de l'industrie sous-régionale de réparation et de maintenance navales
5. Etudes techniques relatives à la pollution industrielle
6. Consultations sous-régionales sur des secteurs donnés.

On trouvera des précisions sur chacun de ces projets à l'annexe IV.

CHAPITRE V

STRATEGIE A ADOPTER POUR ACCELERER L'EXECUTION DU PROGRAMME REVISE

Mesures à prendre

69. Dans le plan d'exécution du programme initial intégré de promotion industrielle pour l'Afrique du Nord, les mesures énumérées ci-dessous ont été recommandées pour adoption aux niveaux national et sous-régional. Par ailleurs, la stratégie pour l'accélération de la mise en oeuvre du programme révisé devrait tenir compte de toutes les contraintes qui ont sérieusement freiné l'exécution du programme initial. Puisque celles-ci relèvent des pays eux-mêmes et des organisations sous-régionales, il faudra donc, pour mener à bien le programme, prendre des mesures à ces deux niveaux. En outre, les organisations de coordination comme l'ONUDI et le MULPOC pour l'Afrique du Nord de la CEA, qui ont un rôle catalytique à jouer dans la coopération industrielle sous-régionale, doivent intensifier leur assistance aux niveaux national et sous-régional, de façon à assurer l'exécution du programme révisé.

Au niveau national

70. Il importe de rappeler que le succès du programme dépendra des mesures prises au niveau national et des politiques et des mécanismes opérationnels adoptés par les Gouvernements. Ces mesures, dont la plupart sont déjà mises en oeuvre par de nombreux pays de la sous-région, sont les suivantes:

- (a) Approbation officielle du programme et de ses projets par la Gouvernement;
- (b) Incorporation des principaux aspects du programme sous-régional et de ses projets dans les plans nationaux de développement industriel, ce qui pourrait éventuellement entraîner la nécessité d'ajuster les plans nationaux de développement industriel en cours d'exécution;
- (c) Affectation des ressources humaines, financières et physiques nécessaires pour exécuter les projets;

- (d) Création ou renforcement de mécanismes opérationnels (sociétés, commissions etc.) chargés du suivi, et notamment de la définition du projet, des études de pré-investissement, de la promotion des investissements et des consultations relatives aux projets avec d'autres pays de la sous-région;
- (e) Présentation des projets aux investisseurs et institutions de financement potentiels;
- (f) En cas de nomination comme pays chef de file, présentation officielle du projet aux institutions de financement;
- (g) Sur la base de profils de projets promoteurs d'investissement. élaboration d'études détaillées de pré-investissement, avec l'aide de la BAD, de l'ONUDI et des organisations locales de services-conseils industriels;
- (h) Amélioration des capacités de la main-d'oeuvre locale et des moyens institutionnel nécessaires pour l'identification, l'élaboration et l'exécution des projets.

71. L'approbation des programmes et projets par les autorités législatives des organisations sous-régionales est un processus long et compliqué. Les Gouvernements doivent donc assurer la coordination interne entre les ministères et organisations intéressés en ce qui concerne les projets faisant l'objet d'une promotion et assurer dans toute la mesure du possible la continuité de la participation et de la représentation de leur pays aux réunions des organisations sous-régionales chargées de la coopération industrielle.

72. A la lumière de ce qui précède, les mesures suivantes, dont certaines sont déjà mises en oeuvre par les pays de la sous-région, sont indiquées ci-après à titre de rappel à l'intention des pays ne les ayant pas encore adoptées:

- Tout projet élaboré par un Gouvernement doit être approuvé et promu conjointement par les ministères responsables de l'industrie et de la planification et les ministères chargés de soumettre les demandes officielles aux organismes de financement;
- Un dossier complet, comprenant les études de faisabilité requises, ainsi qu'un rapport sur l'état des travaux, devrait être tenu pour chaque projet et mis à jour régulièrement. Ainsi, les investisseurs potentiels et les institutions financières intéressées pourraient plus facilement obtenir des renseignements sur le projet.

73. Les Gouvernements de la sous-région et d'autres sous-régions de l'Afrique doivent aussi faire davantage participer le secteur privé, ainsi que les organisations de services-conseils industriels et les bureaux d'études à la formulation et à l'exécution des projets inscrits dans le programme sous-régional. Il est nécessaire d'adopter un plan prévoyant une participation accrue du secteur privé: agents de production nationaux, planificateurs et institutions financières, notamment. Il est donc essentiel d'accorder, lors de l'exécution du programme, un rang de priorité adéquat aux projets d'appui inclus dans le programme sous-régional révisé.

74. Des politiques et des programmes devraient être adoptés, compte dûment tenu de la situation locale, dans les domaines suivants:

- (a) Développement des capacités locales de gestion des entreprises industrielles et indigénisation;
- (b) Problème de l'énergie dans le cadre de l'industrialisation;
- (c) Problèmes se posant actuellement aux entreprises du secteur public dans la plupart des pays de la sous-région et liens et complémentarité de ces entreprises avec celles du secteur privé.

75. Le renforcement des comités nationaux de coordination pour l'IDDA ou l'ONUUDI et des services centraux d'exécution - ou leur création lorsqu'il n'en existe pas - est vivement recommandée. D'actives relations de travail devraient être entretenues entre ces comités et les services centraux d'exécution d'une part et les secrétariats des organisations sous-régionales compétentes et des comités mixtes, d'autre part, en vue d'assurer le succès de la mise en oeuvre du programme sous-régional.

Au niveau sous-régional

76. Les priorités industrielles fixées par l'OADI et le MULPOC de la CEA coïncident avec les activités prioritaires identifiées pour l'exécution du programme révisé intégré de promotion industrielle au niveau sous-régional et énumérées ci-dessous:

- (a) Approbation et mise en oeuvre officielles du programme intégré révisé de promotion industrielle par les organisations intergouvernementales de la sous-région et inclusion du dit programme dans leurs plans et programmes de développements sous-régionaux;
- (b) Création et/ou renforcement de comités sous-régionaux techniques et sous-sectoriels, secteur par secteur, pour coordonner, contrôler l'action des Gouvernements et conseiller ces derniers sur le choix et la mise en oeuvre des projets multinationaux dans chaque sous-secteur;
- (c) Fourniture par ces comités intergouvernementaux de conseils aux Gouvernements sur l'élaboration, l'exécution, la gestion et le contrôle des projets industriels multinationaux, y compris la définition des:
 - (i) grands principes régissant les relations entre les parties et spécifiant les accords de coopération dans les domaines de la production industrielle et du commerce des matières premières et des produits industriels;
 - (ii) politiques et mesures d'appui que les Gouvernements intéressés devraient appliquer;
 - (iii) principes et mesures opérationnels (avantages mutuels ou traitement équitable);
 - (iv) entreprises conjointes regroupant des organismes tels que des sociétés multinationales installées dans les pays de la sous-région ou dans les pays membres de la sous-région et d'autres sous-régions, ou des entreprises publiques et autres entreprises;

- (v) Coproduction et spécialisation, y compris la sous-traitance et la commercialisation, aspects particulièrement importants pour les industries mécaniques motrices;
 - (vi) Acquisition conjointe de la technologie et mobilisation des ressources financières;
 - (viii) Normalisation et contrôle de la qualité.
- (d) Elaboration par les organisations intergouvernementales sous-régionales des études sous-sectorielles incluses dans le programme révisé, en vue d'identifier les groupes de projets économiquement viables intégrés à d'autres branches industrielles et au reste de l'économie;
- (e) Etablissement par les organisations intergouvernementales sous-régionales d'études de modernisation sur des projets prioritaires dont la relance dans le contexte du programme sous-régional pourrait se révéler économiquement et financièrement viable;
- (f) Accord entre les pays de la sous-région sur le choix du pays hôte devant abriter chaque projet multinational moteur et sur les rôles respectifs des autres pays dans l'exécution de ces projets moteurs. Un accord devrait donc être réalisé sur les points suivants:
- (i) approvisionnement en matières premières et en énergie;
 - (ii) achat de produits intermédiaires et de produits finis;
 - (iii) Souscription au capital-social, dont la majorité devrait être détenue par les pays africains;
 - (iv) formation et affectation de la main-d'oeuvre au projet;
 - (v) activités de recherche-développement entreprises dans le cadre du projet;
 - (vi) échanges d'informations;
 - (vii) gestion de l'entreprise;
 - (viii) sous-traitance dans la mesure du possible.
- (g) Assistance fournie par les organisations intergouvernementales et les banques de développement installées dans la sous-région dans la mobilisation des ressources financières et autres, y compris la promotion des investissements pour l'exécution des projets multinationaux moteurs;
- (h) Conclusion ou renforcement d'accords opérationnels tels que les sociétés ou entreprises multinationales liés aux sociétés nationales correspondantes pour l'exécution de projets spécifiques ou de groupe de projets. A cet égard, on doit noter que dans la création d'entreprises multinationales visant à instaurer des relations économiques efficaces et durables, il pourrait être nécessaire pour chaque partenaire, en particulier les Gouvernements, de partager les risques et les avantages des entreprises et de participer pleinement au processus de prise de décision au plus haut niveau de gestion;

- (i) Participation des chambres africaines de commerce et d'industrie ou des entrepreneurs et de leurs associations, ainsi que des sociétés compétentes de consultants locaux dès le démarrage du projet, cette participation allant s'intensifiant à mesure que le projet progressera.

77. Pour appliquer les mesures proposées ci-dessus, il faudra adopter un certain nombre d'orientations générales. Celles-ci sont fondées sur le principe que la capacité de production doit être intensifiée, faute de quoi le volume des échanges commerciaux s'en ressentira. Etant donné que la promotion du commerce entre les pays de la sous-région a des conséquences sur les accords monétaires conclus entre les Etats membres, il serait souhaitable d'harmoniser les mécanismes de compensation des pays de la sous-région, question dont l'examen devrait être confié aux organisations sous-régionales concernées.

78. Les dispositions institutionnelles prises pour effectuer les changements nécessaires et appliquer les politiques et les programmes devraient donc prévoir le renforcement des secrétariats des organisations intergouvernementales compétentes, spécialement l'OADI, le Centre d'études industrielles du Maghreb (CEIM), le MULPOC pour l'Afrique du Nord de la CEA et les divers comités ou commissions mixtes, en vue d'améliorer leur aptitude à remplir leurs diverses fonctions et notamment les suivantes:

- (i) rassembler et analyser les données et informations industrielles provenant de tous les Etats membres, du secteur privé, des associations, institutions et autres organes de la sous-région et assurer leur diffusion;
- (ii) instaurer et favoriser des relations de travail actives entre les pays membres et les organisations coopérantes;
- (iii) servir de point d'appui pour la promotion des projets industriels sous-régionaux, en fournissant des conseils et une assistance pour obtenir des investissements, élargir les marchés, acquérir des techniques et du savoir-faire et ouvrir des négociations sur les projets dans la sous-région et en dehors;
- (iv) formuler et mettre au point des politiques et des stratégies industrielles sous-régionales pour compléter celles adoptées au niveau national;
- (v) faire des études sur les sous-secteurs prioritaires;
- (vi) identifier, élaborer, exécuter et suivre les projets.

79. Ces institutions devront être dotées d'un personnel compétent et assez nombreux pour qu'elles puissent suivre et coordonner efficacement les diverses activités liées à la formulation et à l'exécution du programme et des projets sous-régionaux, spécialement de ceux qui relèvent des sous-secteurs prioritaires et des domaines d'appui; elles devraient entretenir des relations de travail dynamiques avec les organisations compétentes intergouvernementales, nationales, sous-régionales et régionales, ainsi qu'avec l'ONUDI et la CEA; elles devraient aussi être toujours parfaitement informées de tous les importants programmes et propositions d'assistance technique concernant les projets industriels de la sous-région.

80. Il faudrait aussi que des mesures soient prises, comme la recommandation en est faite dans le programme de l'IDDA et dans les directives relatives aux dispositions à prendre en priorité pendant la phase préparatoire de la Décennie, pour créer un comité sous-régional d'experts sur l'IDDA, qui pourrait renforcer le mécanisme existant de coordination industrielle au niveau sous-régional et du suivre l'exécution du programme. Une bonne coordination doit être également assurée, non seulement entre les divers organes sous-régionaux (notamment l'OADI, le CEIM et le Bureau du MULPOC/CEA), mais aussi entre eux et l'ONUDI, afin d'éviter les chevauchements d'activités et d'assurer une exécution efficace du programme, une fois approuvé par les autorités législatives compétentes de la sous-région.

Promotion du programme

81. Pour faciliter la mise en oeuvre du programme et le faire mieux connaître dans la sous-région, ce dernier devrait être communiqué à tous les agents économiques compétents de la sous-région, notamment au niveau national, auxquels on demanderait de préciser comment eux-mêmes, le Gouvernement ou les milieux d'affaires peuvent le mieux favoriser son exécution. On a déjà insisté sur la nécessité de faire appel au secteur privé. Une réelle mobilisation des ressources locales peut éveiller l'intérêt des investisseurs étrangers et les inciter à participer à des projets conjoints viables. Toutes ces activités nécessitent l'intervention des médias, ainsi qu'une surveillance et une coordination attentives. Il serait souhaitable que les organisations sous-régionales compétentes, en particulier l'OADI et le MULPOC pour l'Afrique du Nord de la CEA collaborent avec les promoteurs des projets pour assurer cette coordination.

Mobilisation des ressources financières

82. Les projets inscrits dans le programme proposé ne pourront être exécutés qu'avec des ressources financières considérables, que les divers pays devront mobiliser ou acquérir sur les marchés financiers. Les principales sources de financement auxquelles la plupart des pays de la sous-région ont déjà recours sont les suivantes: Banque mondiale, Banque africaine de développement (BAD), Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA), Banque islamique de développement, Fonds arabe de développement économique et social (FADES) et Fonds de l'OPEP.

83. Bien qu'il appartienne aux pays de la sous-région d'utiliser toutes les voies économiques et diplomatiques dont ils disposent pour promouvoir les projets identifiés, l'ONUDI pourrait être appelée à fournir une assistance par le biais de son programme de promotion des investissements et, notamment, de ses services de promotion des investissements. Bien que ses propres ressources soient limitées, l'ONUDI pourrait néanmoins intensifier son action pour aider les Gouvernements à soumettre des demandes aux diverses institutions bilatérales et multilatérales et ainsi obtenir des fonds de ces institutions. En plus de ses réunions d'investissement et autres activités promotionnelles, l'ONUDI pourrait mettre au point des formules originales pour intéresser les grandes institutions financières et aider les pays de la sous-région à obtenir leur coopération.

Rôle des organismes de coordination et autres organismes

84. Comme l'indique le programme initial, la création d'industries motrices nécessite le développement des capacités humaines et technologiques, la

mobilisation des ressources financières, de même que la mise en place ou le renforcement des capacités, pour assurer ou accroître le processus d'industrialisation dans la sous-région. Les institutions et organismes du système des Nations Unies, en particulier l'ONUDI et la CEA, en étroite collaboration avec la BAD et d'autres organisations africaines, peuvent contribuer à subvenir à ces besoins et aider ainsi à surmonter les problèmes cruciaux de développement de la sous-région.

85. Ces organisations pourraient fournir une assistance technique dans les domaines suivants:

- (a) actualisation du programme sous-régional de promotion industrielle;
- (b) établissement d'études de pré-investissement, notamment de profils des investissements sur les projets choisis dans la sous-région, fourniture de renseignements sur la consommation, la taille de l'usine, les matières premières, les services publics, la technologie, les investissements, la main-d'oeuvre et la formation, le coût probable de production, la rentabilité du projet/programme, et le(s) marché(s) potentiel(s);
- (c) identification des domaines spécifiques et modes de coopération entre les pays, de même qu'entre les producteurs et les moyens de recherche-développement, dans l'exécution du programme de la Décennie;
- (d) création d'un comité sous-régional d'experts pour revoir et actualiser le programme sous-régional intégré de promotion industrielle, contrôler son exécution et coordonner les activités des comités techniques visés au paragraphe 76 (b);
- (e) développement des capacités liées aux domaines suivants: planification industrielle, services de consultants industriels, élaboration de projets, achat de fournitures, et soutien aux entrepreneurs et fabricants locaux, y compris la création d'associations liées aux programmes moteurs;
- (f) organisation de consultations techniques, de négociations et de réunions sur la promotion des investissements dans les sous-secteurs clés spécifiques; il faudrait notamment organiser des consultations et des négociations entre:
 - (i) les pays africains, intéressant à la fois les institutions financières de l'Etat et les agents locaux de production et de distribution;
 - (ii) les Etats africains et les partenaires éventuels d'autres pays en développement dans le cadre de la CEPD, intéressant les investisseurs potentiels de ces pays ainsi que les institutions financières;
 - (iii) les Etats africains et des partenaires éventuels de pays industrialisés.

86. Il est important de souligner la nécessité, comme il est indiqué aux paragraphes 80 et 85 a), d'instaurer un système qui serait mis ou point par

l'ONUDI, en coopération avec l'OADI, le CEIM et le MULPOC pour l'Afrique du Nord de la CEA, ainsi qu'avec d'autres organisations sous-régionales compétentes, pour aider les pays à surveiller l'exécution du programme révisé. A cet égard, et dans le cadre du système de suivi, l'ONUDI devrait continuer de réunir régulièrement, par exemple tous les deux ans, tous les Gouvernements et les institutions et organisations de coordination compétentes, pour revoir, ajuster et surveiller l'exécution du programme. Pour assurer l'efficacité d'un système de ce type, les Etats Membres et autres promoteurs de projets devraient fournir des renseignements sur l'état d'avancement de leurs projets.

ANNEXE I

Critères pour la sélection de projets
industriels moteurs multinationaux/sous-régionaux

Pour qu'un projet soit qualifié de projet industriel moteur multinational/sous-régional, il doit satisfaire à toutes les conditions fondamentales du groupe I et à une ou plusieurs conditions du groupe II.

I - Conditions fondamentales

Le projet:

- (a) Fournit des intrants dans les secteurs prioritaires sélectionnés dans le Plan d'Action de Lagos, à savoir l'alimentation, les transports et communications et l'énergie;
- (b) Assure une intégration effective et des liens avec d'autres activités et infrastructures industrielles et économiques de la sous-région;
- (c) Utilise et améliore au maximum les ressources naturelles africaines (matières premières et énergie), afin d'en faire profiter premièrement la sous-région, deuxièmement les autres pays africains et troisièmement les pays non-africains;
- (d) Produit des biens intermédiaires pour la transformation ou la fabrication dans un nombre croissant d'industries (créées ou prévues) ou pour la production de biens, en particulier ceux liés à la production et à la transformation des denrées alimentaires, aux matériaux de construction, aux textiles, à l'énergie, aux transports et à l'industrie extractrice;
- (e) Satisfait, avant tout, directement ou indirectement, aux besoins fondamentaux des peuples de la sous-région et, le cas échéant, à ceux d'autres pays africains;
- (f) Suppose (i) des économies d'échelle, (ii) l'utilisation de techniques complexes ou l'amélioration des techniques, (iii) des investissements importants et (iv) un ou des marchés hors de la portée des pays de la sous-région pris individuellement;
- (g) Offre des perspectives de coopération, en particulier entre les pays africains, en ce qui concerne l'offre/achat à long terme de matières premières, de produits intermédiaires et de produits finis; la sous-traitance; le troc; les prises de participation, etc...;
- (h) Contribue à réduire la forte dépendance de la région vis-à-vis des facteurs de production étrangers.

II - Conditions supplémentaires

Le projet:

- (a) Présente des avantages par rapport à un ou des projets semblables (existants ou potentiels) dans d'autres groupes de pays (africains ou non-africains), notamment en ce qui concerne les matières premières, l'énergie et l'infrastructure nécessaire;

- (b) Complète les projets connexes ou les unités de production existantes dans la sous-région;
- (c) Permet d'obtenir des devises grâce à l'exportation de produits, y compris l'amélioration des matières premières;
- (d) Mène à la modernisation et à la rationalisation des unités de production existantes;
- (e) Remplace, le cas échéant, des matériaux synthétiques par les matériaux naturels, en particulier ceux qui sont renouvelables.

ANNEX II
LISTE DES PROJETS RETENUS DANS LE PROGRAMME REVISE DE PROMOTION INDUSTRIELLE POUR L'AFRIQUE DU NORD

Numero du projet, titre et lieu d'exécution du projet	Promoteurs	Conclusions et décisions de la réunion de Tunis, mars 1984	Mesures prises depuis mars 1984	Observations et recommandations
I - PROJETS MOTEURS				
INDUSTRIE MECANIQUE				
1. Création d'usines de montage de tracteurs: Soudan/Egypte	Ministère de l'Industrie du Soudan et El Nasr Automotive and Manufacturing Company d'Egypte	<p>1. Le Soudan et l'Egypte constitueront les principaux marchés, l'excédent de la production sera offert aux pays de la sous-région.</p> <p>2. Il a été recommandé de fabriquer des tracteurs de grande puissance (jusqu'à 115 ch), et de considérer la possibilité de sous-traiter la fabrication de certaines pièces de rechange dans les autres pays de la sous-région.</p> <p>3. La réunion a reconnu le caractère sous-régional du projet et a recommandé de l'inclure dans le programme en vue d'une exécution à court terme</p>	<p>En Egypte, deux usines fonctionnent déjà et une troisième est en construction. Une société du secteur public, El-Nasr Company, d'une capacité annuelle de 5000 unités, monte et fabrique actuellement 3000 modèles yougoslaves et roumains (45 à 85 ch) par an. Une installation militaire en monte 2000 (25 à 35 ch) par an et une autre usine en construction montera et fabriquera 4000 tracteurs soviétiques (74 ch) par an. Au Soudan, la nature du sol et la configuration du terrain exigent des tracteurs plus puissants. Un projet commun avec une société italienne prévoyant la production de 3000 unités (120 ch) par an a été inclus dans le plan quinquennal de développement national en cours.</p>	<p>Le matériel agricole en général et le montage de tracteurs en particulier revêtent une importance considérable pour le développement du Soudan. Il s'agit là d'un projet prioritaire pour le plan de développement. La société égyptienne Al-Nasr Automotive Company juge très importante sa participation à ce projet commun, profitable aux deux parties. Il est recommandé d'accorder au projet une assistance active.</p>
2. Fabrication de pompes d'irrigation, Tunisie/Maroc	Maroc (ODI) et Tunisie	<p>1. Des études pour la réalisation de telles usines ont été menées par la Tunisie et le Maroc qui ont décidé de joindre leurs efforts pour réaliser une usine en commun.</p> <p>2. Le projet a été retenu pour exécution à court/moyen terme.</p>	Aucune	<p>Aucune décision n'a été prise pour ce projet qui demeure donc, en instance. Il ne devrait donc pas être retenu dans le programme révisé.</p>
3. Fabrication de moteurs diesels pour tracteurs, camions et bus, Tunisie/Maroc	Tunisie et Maroc	<p>1. Au moment de la présentation du projet il n'existait pas de données précises. Il a été recommandé d'étudier la possibilité d'une coopération avec l'Egypte.</p> <p>2. Le projet a été inclus dans le programme pour exécution à long terme.</p>	Aucune, car le projet a été abandonné.	Le projet ne devrait donc pas être retenu dans le programme révisé.

Numéro du projet, titre et lieu d'exécution du projet	Promoteurs	Conclusions et décisions de la réunion de Tunis, mars 1984	Mesures prises depuis mars 1984	Observations et recommandations
4. Construction d'une usine de moteurs diesels à Sakhiat Sidi Yousef en Tunisie	Gouvernement de Tunisie et d'Algérie	1. Les moteurs diesel fabriqués seront utilisés essentiellement dans le secteur agricole. 2. Le projet a été retenu pour une exécution à court/moyen terme.	1. Une entreprise mixte a été créée entre les deux pays (la SAKHO). 2. Des études de pré-investissement ont été effectuées. 3. Le partenaire industriel a été choisi et le contrat a été signé avec lui en janvier 1986.	Le projet est mis en oeuvre depuis décembre 1987. Il est donc recommandé de le conserver dans le programme révisé.
5. Fabrication de tours à métaux et de fraiseuses au Maroc	Maroc (ODI) et Tunisie (BDET)	1. Lors de l'examen du projet, il avait été précisé que l'usine était opérationnelle, mais avait déjà des problèmes de marché du fait de ses prix non compétitifs. 2. Il avait été décidé par les deux parties de lever les barrières douanières pour ces produits. 3. Il était prévu d'envisager aussi les marchés égyptien et soudanais. 4. Le projet, qui portait sur l'extension de l'usine a été retenu pour le court/moyen terme.	1. La Tunisie a pris des participations dans la société déjà existante (CEM). 2. L'entreprise a déjà fourni des machines aux écoles professionnelles et aux petites industries marocaines, elle a déjà vendu quelques machines à l'étranger. 3. On envisage déjà une diversification de la gamme pour la promotion de ses produits et la	1. L'unité de production, située à Fez, Maroc, est déjà en service. 2. Comme l'avait souligné la réunion de Mars 1984, un des objectifs que devait s'assigner ce projet était une intégration à l'échelle locale ou sous-régionale. Il serait nécessaire de développer encore ce secteur en étudiant les débouchés offerts par les pays de la sous-région dans ce domaine en matière de pièces et accessoires. 3. L'entreprise est consciente de l'étroitesse de son marché; elle demande donc une aide recherche d'autres débouchés.
6. Fabrication de machines à travailler le bois en Tunisie	Maroc (ODI) et Tunisie (BDET)	Comme pour le projet précédent, à la lumière des exposés des représentants des deux pays, l'élargissement du marché aux pays de la sous-région augmenterait la rentabilité d'un tel projet. Aussi a-t-il été décidé de le retenir pour le court/moyen terme.	Le projet a été réalisé et une entreprise créée avec la participation des deux pays.	1. L'usine est entrée en production en juin/juillet 1985 et se trouve à Grumbalia (Tunisie). 2. La partie tunisienne étudie actuellement les domaines où une assistance complémentaire pourrait être demandée. 3. Il serait intéressant de faire connaître cette entreprise et ses produits dans d'autres pays de la sous-région ou de la région (Afrique).
7. Installation d'une usine de fabrication de compresseurs, Maroc/Libye/Tunisie	Maroc (ODI) Tunisie (BTKD) et (Libye)	Le projet, avait été étudié par l'OADI, avait été retenu pour une réalisation à long terme. Il avait été recommandé d'envisager une coopération avec la Compagnie arabe d'investissements industriels.	Les études de faisabilité sont établies par l'OADI qui prévoit la promotion de deux projets dans la sous-région. Les pays proposés sont: l'Algérie, l'Egypte, la Libye, la Tunisie	Le projet est activement suivi, sa sphère de coopération a été élargie pour inclure la Libye, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc. Une réunion s'est tenue entre les entreprises concernées à Tripoli en mars/avril 1988 (le Maroc n'a pu y participer) où un accord a été signé pour la réalisation d'une usine qui produirait un million d'unités et un comité a été établi pour la réalisation de ce projet. Ce comité doit se réunir à Alger le 26 avril 1988. La décision quant au site sera prise ultérieurement. Les informations actuelles semblent favoriser le site en Algérie. Les études entreprises séparément par les parties coopérantes indiquent un marché d'un volume de 200 000 unités de compresseurs pour réfrigérateurs pour la Libye, 700 000 pour l'Algérie, et 150 000 pour le Maroc (90 % dans le secteur privé). Les chiffres pour la Tunisie ne sont pas disponibles. Le comité devrait faire une évaluation plus précise de la demande.

Numéro du projet, titre et lieu d'exécution du projet	Promoteurs	Conclusions et décisions de la réunion de Tunis, mars 1984	Mesures prises depuis mars 1984	Observations et recommandations
AGRO-INDUSTRIES				
8. Installation de sucreries au Soudan	Ministère de l'industrie du Soudan	<p>1. Les représentants de l'Egypte et de la Tunisie avaient appuyé le projet de réalisation des deux sucreries proposés.</p> <p>2. Le projet avait été retenu pour une réalisation à court/moyen terme.</p>	<p>Une étude globale pour le secteur agro-alimentaire a été réalisée par l'OADI et est actuellement étudié par les autorités soudanaises. Cette étude prévoit la création d'une sucrerie d'une capacité annuelle de 120 000 tonnes. Le projet a un rang de priorité élevé au Soudan et a été inclus dans le plan quadriennal de développement.</p>	<p>Considérant l'écart entre la production et la consommation du sucre et le fait qu'il s'agit d'une source importante d'énergie pour les habitants des pays de la sous-région, le potentiel du projet conjoint semble énorme. Le projet de Kenana au Soudan est un bon exemple de coopération régionale avec les pays du Golfe. Un projet conjoint similaire avec les pays de l'Afrique du Nord a été proposé.</p>
9. Création d'une usine de papeterie, Soudan (Kosti ou autre site)	Ministère de l'industrie du Soudan	<p>Le projet a été présenté dans le cadre de la coopération entre le Soudan et l'Egypte, le Soudan fournissant le site et les matières premières, l'Egypte les compétences techniques. Il alimenterait aussi les pays de la sous-région. Le projet avait été retenu pour une réalisation à court/moyen terme.</p>	<p>Ce projet est envisagé dans l'étude globale proposée par l'AIDO. Le caractère régional du projet doit être souligné, mais une étude plus détaillée devra être entreprise avec l'assistance de l'ONU/DI. Il faut en outre appeler l'attention sur des projets similaires entrepris en Egypte. Une étude de faisabilité a été établie pour un projet italo-égyptien de papeterie utilisant la bagasse, d'une capacité annuelle de 100 000 tonnes. Des appels d'offres ont été lancés pour l'acquisition des équipements et machines requis. Des plans ont en outre été élaborés en vue de la production de papier journal à base de pâte à papier pour satisfaire la demande locale.</p>	<p>Le projet est inclus dans le plan de développement quadriennal. Une étude détaillée est nécessaire. Quelques matières premières cellulosiques sont disponibles au Soudan. Le Gouvernement propose un projet conjoint. Vu le nombre de projets entrepris dans le secteur du papier, il serait souhaitable d'assurer une intégration entre les unités construites en Egypte et celles construites au Soudan, mais également avec les capacités de production établies dans toute la sous-région afin d'assurer une efficacité maximum, d'éviter les doubles emplois et d'obtenir une complémentarité profitable à tous.</p>
INDUSTRIE TEXTILE				
10. Installation d'une usine de fabrication de chaussures en Tunisie/Libye.	Tunisie et Libye	<p>1. Les projets 10, 11, 13 et 14 présentés par le représentant de la Tunisie avaient été élaborés et approuvés par la Haute-Commission mixte tuniso-libyenne.</p> <p>2. Il avait été prévu d'exécuter ce projet à long terme.</p>	<p>Aucune mesure n'a été prise, car la Haute-Commission mixte tuniso-libyenne a décidé d'annuler le projet.</p>	<p>Le projet ne devrait pas être retenu dans le programme révisé.</p>

Numéro du projet, titre et lieu d'exécution du projet	Promoteurs	Conclusions et décisions de la réunion de Tunis, mars 1984	Mesures prises depuis mars 1984	Observations et recommandations
11. Installation d'une filature en Tunisie/Libye.	voir 10 ci-dessus	voir 10 ci-dessus	Une étude préliminaire a été établie en vue de la création en Tunisie d'une installation commune tuniso-libyenne.	La production de textiles dans la sous-région, au cas où une zone d'échanges préférentiels serait créée, devrait être examinée compte tenu de la complémentarité de la production et des marchés dans chaque pays. La demande de filés synthétiques dans les différents pays de la sous-région augmente et l'OADI a, par exemple, entrepris des études de faisabilité relatives à la production de fibres en polyester et en acrylique en tant que projets arabes communs. L'Algérie importe actuellement 80 000 tonnes de filés synthétiques chaque année (pour un coût d'un milliard de DA, soit 200 millions de dollars). L'Égypte dispose de deux grandes unités de production de polyester qui pourraient satisfaire une partie de la demande des autres pays de la sous-région. Il faut donc assurer une coordination efficace, mettre en place une infrastructure appropriée et promouvoir les échanges au sein de la sous-région.
12. Extension d'une usine de fabrication de sacs en kénaf au Soudan (Abu Naama)	Ministère de l'industrie du Soudan	1. Le projet a été proposé du fait de la demande croissante de sacs et de la disponibilité de la matière première. 2. Ce projet a été soutenu par l'Égypte qui fournirait les compétences techniques 3. Le projet a été retenu pour une exécution à court/moyen terme.	Aucune mesure n'a été prise. Toutefois, durant la visite du Directeur général de l'ONUDI au Soudan, en mars 1984, celui-ci a été prié de faire entreprendre par son Organisation l'étude requise pour la relance de l'usine.	Le projet est de nature régionale, en ce sens que la capacité de production installée est de 10 millions de sacs de kénaf par an, qui sont utilisés dans toute la sous-région pour l'emballage de produits agricoles destinés à l'exportation.
13. Création d'une usine de tricotage en Tunisie/Libye	voir 10 ci-dessus	voir 10 ci-dessus	Aucune mesure n'a été prise, car les pays intéressés ont décidé d'annuler le projet.	Il est recommandé que le projet ne soit pas conservé dans le programme révisé.
14. Création d'une usine de fabrication de vêtements.	voir 10 ci-dessus	voir 10 ci-dessus	Aucune mesure n'a été prise, car les pays intéressés ont décidé d'annuler le projet.	Il est recommandé que le projet ne soit pas conservé dans le programme révisé.
INDUSTRIES DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION				
15. Création d'une usine de ciment à Port Soudan	Ministère de l'industrie du Soudan	Cette usine a été conçue pour couvrir les besoins en ciment du pays. Il était proposé de la réaliser en coopération avec l'Égypte qui fournirait les compétences techniques et la main-d'oeuvre. Le projet avait été retenu pour une réalisation à court/moyen terme.	Aucune mesure n'a été prise, mais l'ONUDI a été priée de fournir une assistance pour l'actualisation des études précédentes et pour le choix du site.	Etant donné l'expérience de certains pays d'Afrique du Nord dans la production de ciment et le besoin urgent de ciment dans la sous-région, il existe une base de coopération dans ce domaine. Les projets sont considérés comme prioritaires dans le plan quadriennal de développement. Des études détaillées ont été entreprises il y a quelques temps et devraient être actualisées. Il est recommandé que le projet soit retenu dans le programme révisé.

Numéro du projet, titre et lieu d'exécution du projet	Promoteurs	Conclusions et décisions de la réunion de Tunis	Mesures prises depuis mars 1984	Observations et recommandations
16. Création d'une usine de ciment blanc en Tunisie	Algérie et Tunisie	L'exécution du projet avait commencé, aussi avait-il été convenu de retenir ce projet pour une réalisation à court/moyen terme.	1. Les deux pays ont constitué une société mixte. 2. Le coût du projet est estimé à 95 million de DT. 3. La production devait démarrer vers le milieu de l'année 1987.	Le projet est entré dans sa phase opérationnelle en novembre 1987. Il est recommandé de le maintenir dans le programme révisé.
17. Fabrication de carreaux de marbre au Soudan	Egypte et Soudan	1. Le projet avait été présenté par le responsable égyptien qui avait indiqué que les études de faisabilité étaient en voie d'achèvement et que ce projet revêtait un intérêt particulier pour les deux pays qui sont consommateurs de ce produit. 2. Le projet a été retenu pour une réalisation à court/moyen terme.	Aucune mesure n'a encore été prise. La possibilité d'un projet conjoint soudano-tunisien est envisagée dans le cadre de la coopération entre ces deux pays et dans les protocoles industriels et commerciaux signés récemment. L'Egypte a également été invitée à envisager une entreprise conjointe.	Des études considérables devront être entreprises, notamment des évaluations des matières premières et des analyses technico-économiques. Le projet offre de bonnes perspectives de coopération avec la Tunisie et l'Algérie. Il est donc recommandé de le maintenir dans le programme révisé.
<u>INDUSTRIE CHIMIQUE</u>				
18. Création d'une unité de production de lithopones en Tunisie.	Algérie et Tunisie	1. La production devait commencer en 1986. 2. Le projet a été retenu pour une réalisation à court/moyen terme.	1. Les études de projet ont été réalisées. 2. Les deux parties ont constitué une société mixte. 3. Un commanditaire est en cours de sélection.	Malgré les mesures déjà prises, les pays intéressés ont décidé d'annuler le projet pour cause de non-rentabilité et il n'est donc pas recommandé de maintenir le projet dans le programme révisé.
19. Création d'une unité de production de verre à vitre au Soudan	General Organizat. for Industrialization (GOFI) Egypte	1. L'importance d'un tel projet présenté par l'Egypte a été reconnue, compte tenu notamment de l'importante demande de ce produit dans le pays. 2. Aussi a-t-il été recommandé de retenir ce projet pour une réalisation à court/moyen terme.	Bien qu'aucune étude n'ait encore été réalisée, l'Egypte est toujours très intéressée. La société Al-Nasr Glass and Crystal Co. serait disposée à discuter du projet et à participer à l'étude.	Pas d'information disponible. Aucune étude détaillée ne semble avoir été entreprise. Le projet n'est pas inclus dans le plan de développement quadriennal. L'OADI a entrepris une étude de faisabilité pour un projet relatif à la production de verre au Maroc par le procédé de la flottation. Cette étude porte sur tous les pays de la sous-région. En Egypte, un projet de production de verre à vitre utilisant le même procédé, d'une capacité annuelle envisagée de 108 000 tonnes, a fait l'objet d'une étude approfondie et offre de bonnes perspectives de coopération sous-régionale. Néanmoins, le projet semble toujours nécessaire et il est recommandé de le maintenir dans le projet révisé.

Numéro du projet, titre et lieu
d'exécution du projet

Promoteurs

Conclusions et décisions de la
réunion de Tunis, mars 1984

Mesures prises depuis
mars 1984

Observations et recommandations

II - PROJETS D'APPUI

S1 Assistance pour l'élaboration
d'un programme de formation
industrielle

CEA-OUA
ONUUDI

L'importance d'un tel projet a été affirmée lors de la consultation de l'ONUUDI sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle tenue à Stuttgart en 1982. Aussi a-t-il été convenu de retenir ce projet qui doit entre autres permettre de renforcer les instituts et établissements de formation professionnelle de la sous-région et contribuer au perfectionnement de la main-d'oeuvre industrielle.

Dans le cadre de l'IDDA, ainsi que de son programme ordinaire de coopération technique, l'ONUUDI a fourni une assistance à plusieurs institutions du Maroc, de l'Egypte et de l'Algérie en vue de renforcer leur capacité de formation au bénéfice des autres pays de la sous-région ou de l'Afrique dans son ensemble. L'OADI a publié un répertoire des institutions de formation dans la région arabe, donnant des renseignements détaillés sur les domaines couverts et les cours dispensés. Ce répertoire est mis à jour tous les deux ans. Dans le cadre de l'accord ONUUDI/OADI, il a en outre été convenu d'organiser des stages de formation dans les domaines suivants: gestion industrielle et contrôle de la qualité; élaboration et évaluation de projets industriels; et maintenance industrielle. Ces stages sont le fruit d'une stratégie de formation que l'ONUUDI a élaborée pour la sous-région et qui vise aussi à renforcer les capacités d'études techniques des petites industries. La CEA a également distribué des listes de stages de formation qui, espérait-on, pourront contribuer à la mise en place d'un cadre de formation efficace dans la sous-région.

1. Le projet est actuellement au stade de la conception et devra être mis au point et discuté par les parties intéressées.
2. Vu son importance pour la consolidation et le développement de la coopération industrielle dans la sous-région, ce projet devrait avoir un rang priorité élevée et être retenu dans le programme révisé.

S2 Amélioration des capacités
de gestion et de services-
conseils dans le domaine
industriel

CEA-OUA-
ONUUDI

Ce projet est lié au précédent et son importance a également été reconnue, aussi a-t-il été décidé de l'inclure dans le programme pour une réalisation en collaboration avec l'OADI.

L'OADI a réalisé une étude recensant l'ensemble des services-conseils existant dans le monde arabe. Une séminaire est en train d'être organisé par l'ONUUDI en collaboration, avec l'Institut algérien de gestion.

L'étude réalisée par l'OADI pour l'ensemble du monde arabe, qui porte donc sur les pays de la sous-région, pourrait constituer une base importante pour le projet. Il est donc recommandé que le projet soit maintenu dans le programme révisé.

Numéro du projet, titre et lieu d'exécution du projet	Promoteurs	Conclusions et décisions de la réunion de Tunis, mars 1984	Mesures prises depuis mars 1984	Observations et recommandations
S3 Développement des entreprises locales - CEA, Addis Ababa	CEA-OUA- ONUDI	L'importance du développement des petites et moyennes entreprises ayant été soulignée, il a été recommandé d'inclure ce projet dans les activités réalisées dans ce domaine par la CEA.	La première édition du répertoire a été produite et distribuée par la CEA. En plus, l'ONUDI a produit et diffusé un dossier intitulé "How to start manufacturing industries" contenant des profils de projets pour la petite industrie. L'ONUDI a été priée par l'OADI de traduire ce document en arabe. L'OADI a en outre élaboré des lois types qui pourraient être utiles aux législateurs nationaux désireux d'améliorer le cadre législatif applicable aux petites entreprises industrielles.	1. Dans de nombreux pays de la sous-région, il existe des organismes chargés de la promotion de la petite et moyenne industrie, qui développent leurs propres profils de projets. Aussi est-il important d'aider ces organismes à coordonner leurs actions en leur faisant connaître le projet et en harmonisant leurs travaux par le biais de ce projet. 2. Ce travail permettra de normaliser les profils de projet, les méthodes d'utilisation et leur application. Il est recommandé de maintenir le projet dans le programme révisé.
S4 Promotion de l'industrie du traitement des denrées alimentaires en Afrique du Nord	OADI et Fédération arabe des industries alimentaires	Le projet a été retenu dans le programme initial.	L'OADI a réalisé une étude, afin d'aboutir à des propositions concrètes pour les pays de la sous-région.	1. Dans ce cadre, L'OADI a réalisé une étude de faisabilité pour le Soudan. Cette étude est actuellement en cours d'analyse par les responsables soudanais qui doivent se prononcer sur les propositions qu'elles contiennent. 2. Il est indispensable pour les pays de la sous-région de développer et de traiter leurs denrées alimentaires; aussi est-il nécessaire que cette étude soit entreprise, afin que des mesures soient prises rapidement dans ce domaine qui revêt un rang de priorité élevé. Il est donc recommandé que le projet soit maintenu dans le programme révisé.
S5 Transformation du Centre national tunisien du cuir et de la chaussure en centre sous-régional	Tunisie (CNCC)	Le projet a été retenu dans le programme initial	Aucune	1. Les responsables tunisiens sont d'accord pour couvrir les portes de leur Centre aux autres pays de la sous-région. Ils ont en outre proposé de modifier son statut juridique. 2. Une étude diagnostique du Centre est souhaitée par la partie tunisienne. L'ONUDI a indiqué qu'une telle étude serait envisagée dans le cadre du grand programme régional du cuir pour l'Afrique qui a été nouvellement lancé. Il est donc recommandé de maintenir ce projet dans le programme révisé.

Numéro du projet, titre et lieu d'exécution du projet	Promoteurs	Conclusions et décisions de la réunion de Tunis, mars 1984	Mesures prises depuis mars 1984	Observations et recommandations
S6 Centres régionaux africains de génie génétique et de biotechnologie Tunisie-Egypte	Tunisie/ Egypte	L'Egypte et la Tunisie se sont proposées pour accueillir les deux centres qui doivent être mis en place en Afrique.	Aucune	Les deux pays ont fait état de l'expérience considérable acquise par eux dans ce domaine et ont convenu de créer ces deux centres sur leur territoire. Il est donc recommandé de maintenir le projet dans le programme révisé.
S7 Fabrication de wagons de marchandises et de voyageurs dans différents pays de la sous-région	Différents pays	Le projet a été retenu en regard des besoins de la sous-région dans ce domaine et de l'expérience acquise par certains pays (Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte).	Bien qu'aucune mesure n'ait été prise à propos de ce projet, le nouveau projet fait l'objet d'un examen attentif de la part des divers comités mixtes et de la Jamahiriya arabe libyenne.	Le projet est annulé et un nouveau projet relatif à la maintenance industrielle et au montage a été introduit.
S8 Création d'une usine sous-régionale de produits forgés en Tunisie.	Tunisie	Le projet a été retenu dans le programme.	Des études préliminaires ont été effectuées.	Le projet est retiré à la lumière des études réalisées à ce jour. Certains aspects du projet pourraient toutefois être inclus dans le nouveau projet relatif à la maintenance industrielle et au montage.

ANNEX III

PROFIL DES PROJETS DU PROGRAMME REVISE DE PROMOTION INDUSTRIELLE

PROFIL DE PROJET NO 1

Priorité: Première (court terme)

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries connexes (traitement de produits alimentaires)

SOUS-REGION: Afrique du Nord

1. **Titre du projet:** Installation de sucreries, Soudan
2. **Objectif:** Installer deux unités de production de sucre de taille moyenne pour satisfaire le marché d'exportation

3. Promoteur/garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie
		9. Infrastructure matérielle

3. Ministère soudanais de l'industrie	5. Etudes de faisabilité achevées	7. Disponibles, les plantations de canne à sucre étant habituellement rattachées aux usines.
4. Centre du Soudan	6. Un accord formel sur le projet conjoint est nécessaire entre les parties intéressées	8. Disponible.
		9. Sera disponible.

10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
11. Marché	13. Coût total du projet	

10. La demande de la sous-région est estimée à 6 millions de tonnes pour 1990.	12. 100 000 tonnes par an/sucrerie	14. Une co-entreprise à créer. Quatre unités d'une capacité totale de 700,000 tonnes sont en train d'être modernisées, grâce à l'aide de la Banque mondiale et du Fonds arabe. Elles atteindront leur pleine capacité avant 1990. Les conditions climatiques conviennent aux plantations de canne à sucre, la disponibilité d'eau en quantité suffisante et de vastes étendues de terres arables assurent la viabilité de tels projets. Potentiel de coopération sous-régionale très important car tous les pays sont en partie dépendants de la fourniture de ce produit essentiel.
11. Le pays de la sous-région et d'autres pays voisins.	13. Environ 115 millions de dollars E.U.	

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries connexes (pâte à papier et papier)

SOUS-REGION: Afrique du Nord

1. **Titre du projet:** Création d'une usine de papeterie, Soudan
2. **Objectif:** Produire de la pâte à papier et du papier pour satisfaire la demande locale et sous-régionale croissante

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie
		9. Infrastructure matérielle

3. Ministère soudanais de l'industrie	5. Etudes de faisabilité achevée	7. Bagasse, kenaf, peluche de coton, papyrus et autres essences disponibles en abondance.
4. Kosti ou un autre site, Soudan	6. Etude de faisabilité à mettre à jour	8. Disponible.
		9. Bien développée dans la sous-région.

10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
11. Marché	13. Coût total du projet	
10. Pas de données chiffrées	12. 50 à 150 tonnes par jour (travail à trois postes)	14. Co-entreprise ou participation au capital. Lors de l'élaboration du projet, il faudrait tenir compte de la proposition égyptienne de créer un projet similaire en collaboration avec le Soudan. Le projet est inclus dans le plan quadriennal de développement du Soudan.
11. Marché local et exportation de l'excédent.	13. 170 millions de dollars E.U. environ	

SOUS-SECTEUR: Industrie textile (filature/tissage)

SOUS-REGION: Afrique du Nord

1. **Titre du projet:** Installation d'une filature
2. **Objectif:** Promouvoir la production locale de filés de coton pur et de coton mélangé (coton-synthétique)

3. Promoteur/garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie
		9. Infrastructure matérielle

3. Tunisie et Jamahiriya arabe libyenne	5. Etude préliminaire effectuée pour une installation tuniso-libyenne	7. Coton importé, mais matières premières pour fabriquer des filés synthétiques disponibles en Jamahiriya arabe libyenne
4. A préciser	6. Examen détaillé pour s'assurer de la viabilité	8. Disponible.
		9. Suffisante.

10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
11. Marché	13. Coût total du projet	

10. Pas de données chiffrées. La demande en 1980 pour la seule Tunisie était de 2 170 tonnes	12. 4 000 tonnes de filés de coton par an (2000 tonnes de coton et 2 000 tonnes de coton mélangé)	14. Main-d'oeuvre disponible. Un examen détaillé est nécessaire pour s'assurer de la viabilité du projet. La production de textiles dans la sous-région, au cas où une zone d'échange préférentielle serait créée, devrait être examinée attentivement, compte tenu de la complémentarité de la production et des marchés dans chaque pays. La demande de filés synthétiques dans les différents pays de la sous-région augmente et l'OADI a, par exemple, entrepris des études de faisabilité relatives à la production de fibres en polyester et en acrylique en tant que projets arabes communs. L'Algérie importe actuellement 80 000 tonnes de filés synthétiques chaque année (pour un coût d'un milliard de DA, soit 200 millions de dollars). L'Egypte dispose de deux grandes unités de production de polyester qui pourraient satisfaire une partie de la demande des autres pays de la sous-région. Il faut donc assurer une coordination efficace, mettre en place une infrastructure appropriée et promouvoir les échanges au sein de la sous-région.
11. Usines de tissage et autres utilisateurs dans les deux pays	13. A préciser dans l'étude de faisabilité	

SOUS-SECTEUR: Industrie textile (filature/tissage)

SOUS-REGION: Afrique du Nord

1. Titre du projet: Extension d'une usine de fabrication de sacs en kenaf, Soudan
2. Objectif: Développer les installations existantes de fabrication de sacs en kenaf pour satisfaire la demande présente et future, locale ou d'exportation

-
- | | | |
|--------------------------------------|---|-------------------------------------|
| 3. <u>Promoteur/garant</u> | 5. <u>Etat d'avancement du projet</u> | 7. <u>Matières premières</u> |
| 4. <u>Lieu d'exécution du projet</u> | 6. <u>Activités immédiates de suivi</u> | 8. <u>Energie</u> |
| | | 9. <u>Infrastructure matérielle</u> |

-
- | | | |
|--|---|------------------------|
| 3. <u>Ministère soudanais de l'industrie</u> | 5. <u>L'usine fonctionne actuellement et l'étude de pré faisabilité relative à son extension est achevée.</u> | 7. <u>Disponibles.</u> |
| 4. <u>Abu Naama, Soudan</u> | 6. <u>Etude de faisabilité relative à l'extension de l'usine à faire.</u> | 8. <u>Disponible</u> |
| | | 9. <u>Disponible</u> |

-
- | | | |
|---------------------------------------|---------------------------------|--|
| 10. <u>Demande prévue par produit</u> | 12. <u>Capacité par produit</u> | 14. <u>Autres renseignements dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres</u> |
| 11. <u>Marché</u> | 13. <u>Coût total du projet</u> | |

-
- | | | |
|---|--|---|
| 10. <u>50 millions de sacs par an pour le marché soudanais</u> | 12. <u>30 millions de sacs par an</u> | 14. <u>Main-d'oeuvre disponible. La capacité des usines existantes et des autres usines à construire est estimée à 30 millions de sacs par an. Le projet est de nature régional; la capacité de production installée est de 30 millions de sacs de kenaf par an, qui sont utilisés dans toute la sous-région pour l'emballage de produits agricoles destinés à l'exportation.</u> |
| 11. <u>Soudan et, à un stade ultérieure, exportations vers d'autres pays.</u> | 13. <u>50 millions de dollars E.U.</u> | |

PROFIL DE PROJET NO 5

Priorité: Deuxième (moyen terme)

SOUS-SECTEUR: Matériaux de construction (ciment)

SOUS-REGION: Afrique du Nord

1. Titre du projet: Création de l'usine du ciment de Port Soudan, Soudan
2. Objectif: Créer une nouvelle entreprise de production de ciment à Port Soudan

-
- | | | |
|--|---|-------------------------------------|
| 3. <u>Promoteur/</u>
<u>garant</u> | 5. <u>Etat d'avancement</u>
<u>du projet</u> | 7. <u>Matières premières</u> |
| 4. <u>Lieu d'exécution</u>
<u>du projet</u> | 6. <u>Activités immédiates</u>
<u>de suivi</u> | 8. <u>Energie</u> |
| | | 9. <u>Infrastructure matérielle</u> |

-
- | | | |
|--|---|--|
| 3. <u>Ministère de</u>
<u>l'industrie</u>
<u>du Soudan</u> | 5. <u>Etude de faisabilité</u>
<u>terminée</u> | 7. <u>Toutes les matières</u>
<u>premières nécessaires sont</u>
<u>disponibles sur place. Le</u>
<u>site sera déterminé avec</u>
<u>l'assistance de l'ONUDI à</u>
<u>laquelle il a été fait appel</u> |
| 4. <u>Port Soudan,</u>
<u>Soudan</u> | 6. <u>Etude de faisabilité</u>
<u>à actualiser.</u>
<u>Assistance demandée</u>
<u>à l'ONUDI.</u> | 8. <u>Générateurs diesel (d'une</u>
<u>capacité de 15 MW environ)</u>
<u>à fournir.</u> |
| | | 9. <u>Bien développée.</u> |

-
- | | | |
|---|--|---|
| 10. <u>Demande prévue</u>
<u>par produit</u> | 12. <u>Capacité par</u>
<u>produit</u> | 14. <u>Autres renseignements</u>
<u>dont les dispositions de</u>
<u>collaboration déjà prises</u>
<u>et type de participation</u>
<u>recherché par les Etats</u>
<u>membres</u> |
| 11. <u>Marché</u> | 13. <u>Coût total du</u>
<u>projet</u> | |
| 10. <u>Données chiffrées</u>
<u>non disponibles</u> | 12. <u>500 000 tonnes par an</u> | 14. <u>Co-entreprise ou participation</u>
<u>au capital. Le projet est</u>
<u>inclus dans le plan</u>
<u>quadriennal de développement</u>
<u>du Soudan en tant que projet</u>
<u>prioritaire. Etant donné</u>
<u>l'expérience de certains pays</u>
<u>nord-africains dans la pro-</u>
<u>duction de ciment et les</u>
<u>besoins pressants du Soudan,</u>
<u>il est clair qu'il existe des</u>
<u>possibilités de coopération.</u> |
| 11. <u>60 % demande intérieure</u>
<u>40 % exportation</u> | 13. <u>85 millions de dollars</u>
<u>E.U. environ</u> | |

SOUS-SECTEUR: Matériaux de construction

SOUS-REGION: Afrique du Nord

1. **Titre du projet:** Création d'une usine de production de ciment blanc, Tunisie
2. **Objectif:** Produire du ciment blanc dont l'Algérie et la Tunisie ont besoin, contribuant ainsi à réduire leurs importations de ce matériau

3. Promoteur/garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie
		9. Infrastructure matérielle
3. Algérie et Tunisie	5. Usine opérationnelle	7. Disponibles
		8. Disponible
4. Tunisie	6. La production a démarré en 1987.	9. Disponible

10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
11. Marché	13. Coût total du projet	
10. 60 000 tonnes par an en Tunisie, 120 000 tonnes par an en Algérie	12. 200 000 tonnes par an	14. Co-entreprise déjà créée. La participation est la suivante: Tunisie (40 %) Algérie (40 %) et Banque de coopération arabo-maghrébine (20 %). Le projet est achevé et la production a démarré en novembre 1987.
11. Algérie et Tunisie (50 % chacune)	13. 95 millions de dinars tunisiens (environ 110 millions de dollars E.U.)	

PROFIL DE PROJET NO 7

Priorité: Deuxième (moyen terme)

SOUS-SECTEUR: Matériaux de construction (carreaux)

SOUS-REGION: Afrique du Nord

1. Titre du projet: Fabrication des carreaux de marbre, Soudan
2. Objectif: Production des carreaux de marbre de diverses formes, couleurs et dimensions destinés au carrelage et à d'autres fins de décoration

-
- | | | |
|--------------------------------------|---|-------------------------------------|
| 3. <u>Promoteur/garant</u> | 5. <u>Etat d'avancement du projet</u> | 7. <u>Matières premières</u> |
| 4. <u>Lieu d'exécution du projet</u> | 6. <u>Activités immédiates de suivi</u> | 8. <u>Energie</u> |
| | | 9. <u>Infrastructure matérielle</u> |
-

- | | | |
|----------------------------|---|---|
| 3. <u>Egypte et Soudan</u> | 5. <u>Etudes de pré-investissement achevées</u> | 7. <u>Disponibles dans les environs</u> |
| | | 8. <u>Disponible</u> |
| 4. <u>Durdaib, Soudan</u> | 6. <u>Etude de faisabilité à faire.</u> | 9. <u>A développer</u> |

-
- | | | |
|---------------------------------------|---------------------------------|--|
| 10. <u>Demande prévue par produit</u> | 12. <u>Capacité par produit</u> | 14. <u>Autres renseignements dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres</u> |
| 11. <u>Marché</u> | 13. <u>Coût total du projet</u> | |
-

- | | | |
|---|---|---|
| 10. <u>Demande intérieure actuelle estimée à 100 000 mètres carré</u> | 12. <u>50 000 mètres carré par an</u> | 14. <u>La Marble Production Company est une co-entreprise égypto-soudanaise à participation égale. Elle envisage d'accélérer les études et la réalisation du projet afin de pouvoir tirer parti de l'expérience égyptienne et d'entamer la production à la fin de 1984 ou au début de 1985. Les études détaillées ne sont toujours pas disponibles. Un travail considérable doit être entrepris pour une évaluation des matières premières et des analyses technico-économiques. Peu prioritaire pour la période de planification en cours. Cependant ce projet offre de bonnes perspectives pour la coopération entre la Tunisie et l'Algérie dans le cadre du protocole industriel et commercial récemment signé.</u> |
| 11. <u>Marchés nationaux des deux pays</u> | 13. <u>environ 3,1 millions de dollars EU (dont les deux tiers seront en monnaie convertible)</u> | |

SOUS-SECTEUR: Industries chimiques (produits non chimiques)

SOUS-REGION: Afrique du Nord

1. **Titre du projet:** Création d'une unité de production de verre à vitres, Soudan
2. **Objectif:** Développer la production locale du verre à vitre, matériau de construction d'usage courant actuellement importé par les pays de la sous-région

- | | | |
|--------------------------------------|---|-------------------------------------|
| 3. Promoteur/garant | 5. Etat d'avancement du projet | 7. Matières premières |
| 4. Lieu d'exécution du projet | 6. Activités immédiates de suivi | 8. Energie |
| | | 9. Infrastructure matérielle |

- | | | |
|---|--|---|
| 3. Organisation générale de l'industrialisation (Egypte) | 5. Stade de la conception | 7. Sable, quartz et dolomie disponibles au Soudan. Manque de renseignements sur les autres matières premières (cendre de soude, sulfate de sodium, borax, spath fluor et cryolithe). |
| 4. Soudan | 6. Etude détaillée de pré-faisabilité et études de faisabilité à faire. | 8. A préciser dans l'étude de faisabilité |
| | | 9. Voir point 8 ci-dessus |

- | | | |
|---------------------------------------|---------------------------------|--|
| 10. Demande prévue par produit | 12. Capacité par produit | 14. Autres renseignements dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres |
| 11. Marché | 13. Coût total du projet | |

- | | | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|---|
| 10. Voir point 8 ci-dessus | 12. Voir point 8 ci-dessus | 14. Aucune étude détaillée n'a été faite. Le projet n'est pas inclus dans le plan de développement du Soudan. L'OADI a entrepris une étude de faisabilité pour un projet relatif à la production de verre au Maroc par le procédé de la flottation. Cette étude porte sur tous les pays de la sous-région. En Egypte, un projet de production de verre à vitre utilisant le même procédé a fait l'objet d'une étude approfondie et offre de bonnes perspectives de coopération sous-régionale. Néanmoins, le projet soudanais semble toujours nécessaire; aussi est-il recommandé de le maintenir dans le programme révisé. La société Al-Nasr Glass and Crystal est toutefois très intéressée par le projet et souhaiterait participer à l'étude. |
| 11. Voir point 8 ci-dessus | 13. Voir point 8 ci-dessus | |

PROFIL DE PROJET NO 9

Priorité: Deuxième (moyen terme)

SOUS-SECTEUR: Industries mécanique (matériel et équipement agricoles)

SOUS-REGION: Afrique du Nord

1. Titre du projet: Création d'usines de montage de tracteurs, Egypte, Soudan

2. Objectif: Monter des tracteurs agricoles de différentes puissances (jusqu'à 75 ch)

3. Promoteur/garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie
		9. Infrastructure matérielle

3. Ministère de l'industrie du Soudan et El Nasr Automotive and Manufacturing Company de l'Egypte	5. Le Soudan a sélectionné le modèle désiré. Etude de faisabilité à faire pour le projet conjoint	7. Une étude détaillée est nécessaire pour déterminer la structure et la répartition entre le Soudan et l'Egypte des unités produisant certaines pièces et effectuant certaines montages.
4. Soudan (Wad Medani ou Port Soudan) et Egypte	6. Un accord officiel est nécessaire pour lancer le projet.	8. Devrait être assurée sous forme d'énergie captive
		9. Disponible

10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
11. Marché	13. Coût total du projet	

10. Forte demande au Soudan; la demande devrait être précisée après l'actualisation de l'étude de faisabilité et l'achèvement de l'étude détaillée de la structure de l'usine	12. Voir point 10 ci-dessus	14. A la suite d'un très long processus d'évaluation et de sélection, les propositions prévoyant le montage de machines FIAT se sont récemment vu accorder la préférence. Il s'agit d'un projet prioritaire dans le plan de développement. La société égyptienne Al-Nasr Automotive Industry considère qu'il est très important pour elle de participer à ce projet commun, qui devrait bénéficier à toutes les parties.
11. Soudan et Egypte	13. Voir point 10 ci-dessus	

SOUS-SECTEUR: Industries mécanique (transports routiers et ferroviaires)

SOUS-REGION: Afrique du Nord

1. **Titre du projet:** Construction d'une usine de fabrication de moteurs diesel, Tunisie

2. **Objectif:** Produire des moteurs diesel de faible puissance (jusqu'à 45 ch) pour camions, véhicules légers et tracteurs

3. Promoteur/garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie
3. Algérie et Tunisie	5. Usine opérationnelle	7. A importer en partie et à obtenir partiellement de la société fonctionnant déjà en Algérie.
4. Sakkiet Sidi Youcef, Tunisie	6. La production a démarré en décembre 1987	8. Disponible
		9. Disponible au site proposé.

10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
11. Marché	13. Coût total du projet	
10. 100 000 unités en 1990 pour l'Algérie uniquement	12. 25 000 unités par an	14. Le projet peut être élargi pour satisfaire la demande escomptée dans les deux pays et dans d'autres pays de la sous-région. La société mixte algéro-tunisienne SAKMO a été créée et le projet a été achevé en décembre 1987. L'usine est maintenant opérationnelle à Sakkiet Sidi Youcef.
11. Algérie (70 %) et Tunisie (30 %) avec un mécanisme de rétrocession	13. 30 millions de dinars tunisiens (environ 43 millions de dollars E.U.)	

PROFIL DE PROJET NO 11

Priorité: Première (court terme)

SOUS-SECTEUR: Industries mécanique (machines outils)

SOUS-REGION: Afrique du Nord

1. **Titre du projet:** Fabrication de tours à métaux et de fraiseuses, Maroc

2. **Objectif:** Promouvoir la production des machines outils dans la sous-région

3. Promoteur/garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie
		9. Infrastructure matérielle

3. Maroc (ODI) et Tunisie (Banque de développement économique de la Tunisie - BDET)	5. Montage de machines déjà en cours.	7. Certains composants semi-manufacturés seront importés et d'autres fabriqués sur place.
4. Fez, à proximité de la fonderie SIMEF, Maroc	6. Choix du matériel d'usinage.	8. Disponible, notamment l'énergie électrique.
		9. Locaux disponibles.

10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
11. Marché	13. Coût total du projet	

10. Données chiffrées non disponibles.	12. 200 tours à métaux et 200 fraiseuses par an	14. Accord de participation déjà conclu avec HES (France) L'usine est déjà opérationnelle à Fez (Maroc). Les partenaires tunisien et marocain examinent les possibilités d'accès à d'autres marchés de la sous-région et ont besoin d'assistance pour promouvoir leurs produits
11. Marchés marocain et tunisien, ainsi que ceux d'autres pays.	13. 5 millions de dollars E.U.	

11

SOUS-SECTEUR: Industries mécanique (machines et équipements agricoles)

SOUS-REGION: Afrique du Nord

1. Titre du projet: Fabrication de machines à travailler le bois, Tunisie

2. Objectif: Promouvoir la fabrication de machines à travailler le bois dans la sous-région

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie
3. Maroc (ODI) et Tunisie (Banque de développement économique de la Tunisie -BDET)	5. Usine opérationnelle.	7. Certains composants semi- manufacturés seront importés et d'autres fabriqués sur place.
4. Grumbalia, Tunisie	6. Démarrage de la production en mars 1985.	8. Disponible.
		9. Disponible.

10. Demande prévue
par produit

12. Capacité par
produit

14. Autres renseignements
dont les dispositions de
collaboration déjà prises
et type de participation
recherché par les Etats
membres

11. Marché

13. Coût total du
projet

10. Demande actuelle estimée
à 1 000 unités.

12. 1 000 unités par an

14. Une société de capitaux con-
jointe a été créée et des
arrangements de participation
conclus avec la société fran-
çaise LUREM. Le projet est
réalisé et l'usine est opéra-
tionnelle depuis mars 1985.

11. Tunisie et Maroc.

13. 4 millions de dollars
E.U.

SOUS-SECTEUR: Industries mécanique (équipement électrique)

SOUS-REGION: Afrique du Nord

1. Titre du projet: Installation d'une usine de fabrication de compresseurs

2. Objectif: Produire des compresseurs pour réfrigérateurs fabriqués localement et satisfaire la demande de pièces de rechange et de maintenance

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie
		9. Infrastructure matérielle

3. Maroc, Tunisie (BTKD- Banque tunisienne-koweïtienne de développement) et Jamahiriya arabe libyenne	5. Accord signé entre les partenaires algérien, libyen et tunisien et équipes de négociation établies. Le projet est en cours de discussion/négociation active.	7. Certains composants semi-manufacturés seront importés et d'autres fabriqués sur place.
4. A déterminer, très probablement l'Algérie	6. Négociations détaillées et accords de réalisation	8. Disponible.
		9. Disponible.

10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
11. Marché	13. Coût total du projet	

10. Dans la Jamahiriya arabe libyenne uniquement, besoins en pièces de rechange: 1990: 111 000 1995: 139 000 Nouvelles installations: 1990: 100 000 1995: 120 000 Algérie: 700 000 Maroc: 150 000	12. Un million d'unités par an	13. A spécifier dans l'étude détaillée	14. Un accord a été signé entre les sociétés algérienne, libyenne et tunisienne en avril 1988 prévoyant la création d'une usine pour la production d'un million d'unités. Le Maroc devrait se joindre au projet. Les équipes de négociation devaient se réunir en Algérie fin avril 1988 pour finaliser les détails de l'association et créer une société mixte. Les études déjà entreprises séparément par les parties font apparaître que le marché est de 200 000 compresseurs pour réfrigérateurs en Libye, 700 000 en Algérie et 150 000 au Maroc (90 % dans le secteur privé). On ne dispose pas de chiffres pour la Tunisie.
11. Le marché est estimé à un million d'unités par an			

SOUS-SECTEUR: Formation de la main-d'oeuvre industrielle

1. **Titre du projet:** Assistance pour l'élaboration d'un programme de formation industrielle

2. **Objectif:** Préparer un inventaire complet des moyens de formation industrielle dans la sous-région, évaluer leurs programmes et activités et en renforcer un certain nombre en vue d'améliorer la formation de la main-d'oeuvre industrielle requise dans la sous-région

3. **Promoteur/garant**

5. **Description du projet et renseignements supplémentaires**

4. **Lieu d'exécution du projet**

5. **Estimation du coût total**

3. **CEA/OUA/ONUDI**

4. **Pays de la sous-région**

5. **Les coûts varient pour chaque sous-projet aux niveaux national ou sous-régional**

6. **Historique:** Le projet permettra d'établir une étude et une évaluation complètes de tous les moyens ou systèmes de formation dans la sous-région sur la base de laquelle des programmes globaux sous-régionaux de formation peuvent être préparés et exécutés l'attention étant dûment accordée aux infrastructures de formation existantes dans le domaine industriel. Dans le cadre de l'IDDA, ainsi que de son programme ordinaire de coopération technique, l'ONUDI a fourni une

assistance à plusieurs institutions du Maroc, de l'Egypte et de l'Algérie en vue de renforcer leurs moyens de formation auxquels peuvent faire appel les autres pays de la sous-région ou de l'Afrique dans son ensemble. L'OADI a publié un répertoire des instituts de formation dans la région arabe, donnant des détails sur les domaines traités et les stages offerts, répertoire qui est mis à jour tous les deux ans. Dans l'accord ONUDI/OADI, il était également convenu d'organiser des stages de formation dans les domaines suivants: gestion industrielle et contrôle de la qualité; élaboration et évaluation de projets industriels; et maintenance industrielle. Ces stages sont la conséquence directe d'une stratégie de formation qu'a élaborée l'ONUDI pour la sous-région et qui vise également à renforcer les capacités d'études techniques dans le secteur de la petite industrie. La CEA a en outre distribué des listes de stages de formation qui, espère-t-on, contribueront à la mise en place d'un cadre de formation efficace pour la sous-région. L'importance d'un tel projet de formation industrielle a été confirmée durant la Consultation de l'ONUDI sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle, qui s'est tenue à Stuttgart en 1982. Il a également été convenu de maintenir ce projet qui permettra notamment de renforcer les institutions et centres de formation professionnelle de la sous-région et contribuera au développement des compétences industrielles.

PROFIL DE PROJET NO S2

SOUS-REGION: Afrique du Nord

SOUS-SECTEUR: Formation de la main-d'oeuvre industrielle

1. **Titre du projet:** Amélioration des capacités de gestion et de services-conseils dans le domaine industriel

2. **Objectif:** Identifier dans la sous-région les institutions de services-conseils et de gestion appropriées dans le domaine industriel en vue de renforcer leur contribution à la mise en oeuvre du Programme de la Décennie

3. Promoteur/garant	5. Description du projet et renseignements supplémentaires
4. Lieu d'exécution du projet	
5. Estimation du coût total	

3. CEA/OUA/ONUDI	6. L'OADI a établi une étude recensant les services-conseils dans le monde arabe. Cette étude portant sur le monde arabe, elle inclut les pays de la sous-région. Aussi constituerait-elle un apport important pour le projet. Les mesures prises par l'ONUDI dans le cadre de son programme d'assistance technique et de l'IDDA prévoient notamment l'organisation d'un séminaire dans ce domaine, en collaboration avec l'Institut algérien de gestion.
4. Pays de la sous-région	
5. Les coûts varient pour chaque sous-projet aux niveaux national ou sous-régional	

SOUS-SECTEUR: Formation de la main-d'oeuvre industrielle

1. Titre du projet: Développement des entreprises locales (répertoire des profils de projets pour les petites industries)

2. Objectif: Promouvoir les capacités de gestion des entreprises dans la petite industrie, favorisant ainsi la création de ces petites industries et industries manufacturières requises au cours de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (1980-1990)

3. Promoteur/garant

5. Description du projet et renseignements supplémentaires

4. Lieu d'exécution du projet

5. Estimation du coût total

3. CEA/OUA/ONUDI

4. CEA, Addis Abeba

5. A déterminer

6. L'objet du projet est d'aider les pays de la sous-région à jeter les bases d'un développement accéléré rationnel et intégré du sous-secteur de la petite industrie en vue de satisfaire les besoins fondamentaux des consommateurs et les besoins en matière de développement dans les zones rurales et urbaines ainsi qu'à réaliser les objectifs définis dans le programme de la Décennie. Le répertoire des profils de projets doit fournir aux petits entrepreneurs industriels locaux des informations et des directives détaillées dont ils ont besoin pour initier, préparer et exécuter les projets pour les petites industries, avec ou sans l'aide des services de vulgarisation. Il est prévu que le répertoire des profils de projets sera élaboré sous forme de manuel à l'intention des entrepreneurs et des investisseurs africains s'intéressant aux unités de promotion des petites industries. La première édition du répertoire a été établie et distribuée par la CEA. En outre, l'ONUDI a

établi et diffusé une étude intitulée "How to start manufacturing industries" contenant des profils de projets pour la petite industrie. L'ONUDI a été priée par l'OADI de traduire ce document en arabe. L'OADI a en outre élaboré des lois types qui pourraient être utiles aux législateurs nationaux désireux d'améliorer le cadre législatif applicable aux petites entreprises industrielles.

SOUS-SECTEUR: Autres projets d'appui

1. **Titre du projet:** Promotion de l'industrie du traitement des denrées alimentaires en Afrique du Nord

2. **Objectif:** Aider les pays de l'Afrique du Nord à développer l'industrie du traitement et de la conservation des denrées alimentaires à partir des matières premières locales en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire

3. **Promoteur/garant**

5. **Description du projet et renseignements supplémentaires**

4. **Lieu d'exécution du projet**

5. **Estimation du coût total**

3. **OADI et Fédération arabe des industries alimentaires**

4. **Bagdad**

5. **150 000 dollars E.U.**

6. **Historique:** Dans leurs études, l'OADI et la Fédération arabe des industries alimentaires ont jugé nécessaire de promouvoir le développement des industries alimentaires et des industries connexes en Afrique du Nord. Il y a pénurie de vivres et la sous-région importe une grande quantité de vivres, comme l'huile végétale, le sucre, les produits laitiers et céréaliers, les aliments pour nourissons et les conserves. **Activités:** Compte tenu de ce qui précède, on a proposé de mener une étude sur les industries du traitement et de la conservation des produits alimentaires qui existent dans les pays de l'Afrique du Nord. Cette étude permettra d'identifier les opportunités et d'élaborer un programme de réhabilitation des industries existantes, de création de nouvelles industries et de développement de la main d'oeuvre et de la technologie nécessaire. Les Etats membres seront encouragés à formuler des projets d'investissement en vue de les inclure ultérieurement dans le programme sous-régionale,

et de mobiliser les fonds nécessaires. La priorité sera accordée aux aliments pour nourissons, au traitement et à la conservation des dattes, à la mise en conserve et à l'emballage des aliments, aux produits laitiers, et à la production de concentrés pour boissons non alcoolisées fabriquées à partir des matières premières locales. L'OADI a établi une étude qui a pour objectif de présenter des propositions concrètes aux pays de la sous-région. Ces propositions sont actuellement examinées par certains pays de la sous-région qui pourront ainsi indiquer celles auxquelles ils souhaiteraient donner suite.

PROFIL DE PROJET NO S5

SOUS-REGION: Afrique du Nord

SOUS-SECTEUR: Autres projets d'appui

1. Titre du projet: Transformation du Centre national tunisien du cuir et de la chaussure en centre sous-régional pour l'Afrique du Nord

2. Objectif: Création d'un centre sous-régional pour l'Afrique du Nord.

3. Promoteur/garant

5. Description du projet et renseignements supplémentaires

4. Lieu d'exécution du projet

5. Estimation du coût total

3. Tunisie: Centre national du cuir et de la chaussure

4. Tunisie

5. Etudes en cours, en collaboration avec l'ONUDI

6. Il s'agit d'une recommandation formulée par l'ONUDI et la CEA et retenue par la Conférence des ministres africains de l'industrie. Il est proposé, en coopération avec l'ONUDI et le PNUD: (a) d'entreprendre une mission d'évaluation de la situation actuelle du CNCC; (b) d'entreprendre toute démarche nécessaire pour sa transformation en un centre sous-régional.

Les mesures ci-dessus seront examinées dans le cadre du grand programme régional du cuir pour l'Afrique qui a été récemment lancé. Les autorités compétentes tunisiennes ont convenu d'ouvrir leur centre aux autres pays de la sous-région; elles ont en outre proposé une modification du statut juridique du centre.

SOUS-SECTEUR: Autres projets d'appui

1. Titre du projet: Centres régionaux africains de génie génétique et de biotechnologie
2. Objectif: Création de centres régionaux africains de génie génétique et de biotechnologie

-
- | | |
|-------------------------------|--|
| 3. Promoteur/garant | 5. Description du projet et renseignements supplémentaires |
| 4. Lieu d'exécution du projet | |
| 5. Estimation du coût total | |
-

- | | |
|--|---|
| 3. Tunisie (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique) et Egypte | 6. <u>Historique:</u> Au cours de négociations à Vienne sur la création d'un Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie, il avait été recommandé de créer initialement deux centres, l'un en Italie et l'autre en Inde. Par la suite, il a été recommandé de créer cinq centres dans les pays en développement, dont deux en Afrique.
<u>Suivi:</u> Il est proposé d'entrer en consultation avec les pays de la sous-région afin d'obtenir qu'ils appuient fermement les décisions prises à Vienne concernant la création de deux centres en Afrique et de décider du choix de leur lieu d'implantation et afin d'élaborer un programme d'assistance financière et technique aux pays hôtes pour la création de ces centres. Les deux pays ont acquis une expérience considérable dans ce domaine et ont accepté que les deux centres soient installés sur leur territoire. |
| 4. Tunisie et Egypte | |
| 5. A préciser | |

ANNEXE IV

RENSEIGNEMENTS SUCCINCTS SUR LES NOUVEAUX PROJETS

A. PROJETS MOTEURS

Agro-industries et industries connexes

1. Création d'industries textiles (Libye/Maroc)

Le projet est actuellement examiné par les services gouvernementaux compétents de la Libye et du Maroc. On prévoit que les modalités de la coopération et la rédaction des protocoles nécessaires seront au point sous peu. Le projet vise essentiellement à satisfaire la demande locale de produits textiles dans les deux pays.

2. Création d'industries alimentaires (Libye/Maroc)

Le projet est, lui aussi, actuellement examiné par les services gouvernementaux compétents de la Libye et du Maroc. Il vise principalement à satisfaire la demande locale de produits alimentaires dans les deux pays, qui étudient les modalités de leur coopération. On prévoit que les protocoles nécessaires seront mis au point sous peu.

3. Création d'industries du cuir (Libye/Maroc)

Le projet est également examiné par les services gouvernementaux compétents de la Libye et du Maroc. Il vise essentiellement à lancer la fabrication de produits dotés d'une plus forte valeur ajoutée, à partir des matières premières locales (cuirs et peaux), pour satisfaire la demande intérieure qui va croissant et, éventuellement, pour alimenter des marchés d'exportation. Les modalités sont étudiées par les deux parties et on prévoit que les protocoles officiels seront mis au point sous peu.

4. Production d'huile végétale (Soudan/Tunisie/Algérie/Maroc/OADI)

L'objectif du projet, qui est fondé sur le potentiel de production de graines oléagineuses du Soudan, est de satisfaire la demande croissante d'huiles comestibles dans les pays de la sous-région. Le Gouvernement soudanais (Ministère de l'industrie), en collaboration avec l'OADI, propose que le projet soit réalisé au Soudan. Une étude approfondie a déjà été exécutée par l'OADI et le projet a été accepté comme projet conjoint par les Ministres de l'industrie de l'OADI. Le Soudan dispose des matières premières abondantes et de l'infrastructure nécessaire. L'OADI lancerait actuellement les premiers travaux de promotion. Le Gouvernement soudanais souhaite également entreprendre des projets conjoints avec les pays d'Afrique du Nord, sur la base d'investissements conjoints, dans des installations de production destinées à surmonter la pénurie aiguë d'huile comestible dans la sous-région. Ce projet présente un grand potentiel de coopération dans le domaine de la sécurité alimentaire de la sous-région.

5. Production de filés de coton fins
(Soudan/OADI/Tunisie/Maroc/Algérie/Libye/Iraq/Syrie)

L'objectif du projet qui est basé sur l'exploitation des ressources en coton du Soudan est de satisfaire la demande des pays de la sous-région. Le

Gouvernement soudanais (Ministère de l'industrie), en collaboration avec l'OADI, propose de réaliser le projet à Port-Soudan (Soudan). Une étude de faisabilité a été réalisée: l'installation produirait 25 000 tonnes par an (17 000 tonnes de fibres libérées, 4000 tonnes de cardés et 4000 tonnes de peignés). Etant donné la rentabilité de ce projet, qui alimenterait toute la sous-région, et sa forte capacité de création d'emplois, il a suscité un grand intérêt.

Comme l'a décidé son Conseil d'administration, l'OADI entreprend aussi les premiers travaux de promotion. Les ministres de l'industrie de l'OADI ont déjà accepté ce projet comme projet arabe conjoint. Le Gouvernement soudanais souhaite également réaliser des projets conjoints avec les pays d'Afrique du Nord sur la base d'investissements conjoints en vue de créer les installations de production nécessaires pour satisfaire la demande de filés de coton de la sous-région. Ce projet présente un grand potentiel de coopération sous-régionale.

Industrie des matériaux de construction

6. Briqueterie de Nafta el Oued (Algérie/Tunisie)

L'Algérie et la Tunisie coopèrent à ce projet conjoint, qui porte sur l'implantation d'une briqueterie à Nafta el Oued, en Tunisie. Une société mixte, la SOBRINEL, a été créée et la production devrait démarrer en 1989.

Industrie chimique

7. Création d'industries pharmaceutiques (Libye/Maroc)

Le projet, actuellement étudié par les services gouvernementaux compétents de la Libye et du Maroc, vise à augmenter l'autonomie de ces pays dans le secteur des produits pharmaceutiques et médicaux de base. On prévoit que les modalités seront mises au point sous peu.

8. Fabrication de nitrate d'urée (Libye/Tunisie)

Ce projet fait également l'objet de discussions entre les gouvernements libyen et tunisien; il vise à augmenter leur autonomie dans le secteur des produits chimiques.

9. Production d'engrais phosphatés (Soudan/Tunisie)

On prévoit d'implanter le projet à Port-Soudan (Soudan); il s'agit d'une co-entreprise entre les Gouvernements soudanais (Ministère de l'industrie) et tunisien (Ministère de l'économie nationale, représenté par la SIAPE-Société industrielle d'acide phosphorique et d'engrais). Un protocole a été dressé et une proposition élaborée par la SIAPE est examinée par les autorités soudanaises. Les partenaires tunisiens fourniront les principales matières premières (phosphate) nécessaires pour couvrir les besoins en engrais du secteur agricole soudanais. Le projet vise à fabriquer des engrais phosphatés au Soudan, non seulement avec des matières premières fournies par la Tunisie, mais aussi avec l'assistance technique et financière de ce pays. On prévoit qu'une société mixte sera créée, groupant des partenaires des Gouvernements soudanais (Ministère de l'industrie) et tunisien (Ministère de l'économie nationale, représenté par la SIAPE), ainsi que d'autres parties intéressées;

cette société produirait plus d'un million de tonnes d'engrais nitro-phosphatés et emploierait plus de 600 personnes.

10. Production de nitro-phosphates (Algérie/Tunisie)

Le projet est étudié conjointement par l'Algérie et la Tunisie. Aucune décision n'a été prise sur le lieu de son implantation. Des études techniques sont en cours.

11. Production de produits pétrochimiques tels qu'acide acétique, bitume, lubrifiants de base, huiles isolantes pour transformateurs et monovinylacétates (MVA) (Algérie/Tunisie)

Le projet est à l'étude et pourrait être réalisé en commun par l'Algérie et la Tunisie.

12. Fabrication de produits chimiques tels que colle synthétique, dioxyde de titane, pigments et colorants organiques, pigments et colorants minéraux, sulfate de sodium et dérivés de la barytine (Algérie/Tunisie)

Le projet est à l'étude et pourrait être réalisé en commun par l'Algérie et la Tunisie.

Industries mécaniques

13. Fabrication de machines à laver à usage domestique (Algérie/Libye)

Le projet sera exécuté en Libye. Son but est de satisfaire la demande de ce pays et d'obtenir une meilleure utilisation des ressources et des capacités industrielles locales. Sa réalisation sera confiée à la Société publique de réfrigérateurs et d'appareils de chauffage (Ministère de l'industrie, Libye), en collaboration avec une société algérienne. Les travaux seraient déjà commencés et des accords ont été conclus, qui donnent satisfaction aux sociétés coopérantes et à leurs Gouvernements.

14. Fabrication de véhicules particuliers et utilitaires (VPU) (Algérie/Libye)

Le projet sera exécuté en Libye (près de Cadamis). Son but est de lancer la fabrication progressive de voitures automobiles en Algérie et en Libye sur la base d'une coopération mutuelle. Des protocoles ont déjà été élaborés par les Ministères de l'industrie des deux gouvernements, en ce qui concerne la planification, l'élaboration et l'exécution du projet, qui en serait déjà à ce dernier stade. La capacité prévue est de 120 000 véhicules par an. Ce projet revêt une très grande importance industrielle et économique pour les deux pays, du fait surtout du potentiel qu'il représente pour la création et la transformation d'industries associées, fondées sur la fabrication des véhicules et pour l'intensification de la coopération entre ces deux pays et d'autres pays de la sous-région. Le savoir-faire de base, les techniques et les modèles proviendraient de la Société Daewoo de la République de Corée.

15. Fabrication de boîtes de vitesse pour automobiles (Algérie/Libye)

Le projet qui sera exécuté en Algérie vise à fournir des produits qui augmenteront le contenu local de la fabrication de véhicules et qui renforceront, en même temps, la structure industrielle des pays

coopérants, l'Algérie et la Libye. Les protocoles nécessaires ont été établis dans le contexte général de la production de véhicules particuliers. Une co-entreprise est en cours de création pour exécuter le(s) projet(s). Le projet semble offrir de grandes perspectives pour l'intensification de la coopération entre ces deux pays et d'autres pays de la sous-région. Il est à un stade très avancé d'élaboration et figure dans le plan annuel pour 1988.

16. Production de moteurs diesel haut de gamme pour tracteurs et camions (Algérie/Libye)

Situé en Algérie et doté d'une capacité prévue de 7 000 unités par an, le projet vise à augmenter l'auto-suffisance des deux pays coopérants, l'Algérie et la Libye et à satisfaire leur demande de biens d'équipement. Les protocoles entre les deux Gouvernements ont déjà été signés et les dispositions institutionnelles arrêtées, y compris la création d'une co-entreprise. La planification, les études techniques et l'exécution sont déjà en cours. Le projet qui bénéficiera de l'expérience acquise par l'Algérie dans ce domaine, semble offrir de bonnes perspectives pour l'intensification de la coopération entre les pays de la sous-région. Il est à un stade très avancé de préparation et figure dans le plan annuel pour 1988.

17. Production de véhicules légers tous terrains (VLTT) (Algérie/Libye)

Implanté en Algérie, ce projet sera réalisé conjointement par ce pays et la Libye. Son but est d'élargir le champ de la fabrication d'automobiles dans les deux pays et de contribuer à renforcer leurs structures industrielles. La capacité prévue est de 10 000 unités par an. Les protocoles ont déjà été établis entre les deux Gouvernements et les dispositions institutionnelles pertinentes arrêtées, y compris la création d'une co-entreprise à cette fin. La planification, les études techniques et l'exécution sont en cours. Le projet semble offrir de bonnes perspectives pour l'intensification de la coopération avec les autres pays de la sous-région. Il est à un stade très avancé de préparation et figure dans le plan annuel pour 1988.

18. Complexe de production d'aluminium (par électrolyse) (Algérie/Libye)

Le projet qui est entrepris conjointement par l'Algérie et la Libye, vise à lancer une fabrication d'ouvrages en aluminium et d'autres produits de l'industrie légère. Aucune décision n'a encore été prise sur le lieu d'implantation. Des négociations sont en cours. On prévoit que les protocoles officialisant la coopération entre les deux Gouvernements et les dispositions institutionnelles et autres seront mis au point sous peu. Le montant des investissements est estimé à 60 millions de dollars.

19. Construction de camions (Libye/Tunisie)

Le projet devrait faire l'objet de discussions entre les Gouvernements de Libye et de Tunisie. Son but est d'augmenter l'auto-suffisance dans le domaine du matériel de transport. Les modalités sont étudiées par les parties concernées et les négociations commenceront sous peu.

20. Production de transformateurs électriques haute tension (Algérie/Tunisie)

Ce projet est envisagé comme projet conjoint entre l'Algérie et la Tunisie. Il sera situé à Kasr-Bokhari, en Algérie. Une société mixte, la SOMITRA, a été créée et l'exécution a déjà commencé.

21. Construction de charpentes métalliques (Algérie/Tunisie)

Le projet a été exécuté conjointement par l'Algérie et la Tunisie à Tunis (Tunisie). Une société mixte, la SOTAC, a été créée à cette fin.

22. Fabrication de machines de transformation des tôles (Algérie/Tunisie)

On prévoit d'implanter ce projet réalisé conjointement par l'Algérie et la Tunisie à Batna (Algérie). Une société mixte, la SOMATOLE, a été créée. Une étude technique est en cours de réalisation.

23. Fabrication de machines de transformation des matières plastiques (Algérie/Tunisie)

Ce projet conjoint entre l'Algérie et la Tunisie doit être implanté à Sétif (Algérie). Une société mixte, la SOMIPLAST, a été créée en septembre 1987. L'exécution du projet progresse normalement et un appel d'offres a déjà été lancé.

24. Fabrication de machines pour l'industrie textile (Algérie/Tunisie)

L'Algérie et la Tunisie envisagent d'implanter ce projet conjoint en Tunisie. Une étude technique a été entreprise par la société mixte, la MTM, créée à cette fin. Le projet progresse normalement et un appel d'offres a déjà été lancé.

25. Fabrication d'engrenages et de réducteurs de vitesse (Maroc/Tunisie)

Le Maroc et la Tunisie envisagent d'implanter ce projet conjoint en Tunisie. La production devrait démarrer durant l'année en cours.

26. Projet de forge industrielle (Maroc/Tunisie)

Entrepris en commun par le Maroc et la Tunisie, ce projet doit être exécuté au Maroc. La production devrait démarrer en mars 1989.

27. Production de thermostats, de plaques d'évaporateurs, d'échangeurs de chaleur, de fours de cuisinière, de micro-moteurs, de blocs de commande, de téléviseurs, de cassettes et de circuits imprimés (Algérie/Tunisie)

Le projet est à l'étude et pourrait être réalisé en commun par l'Algérie et la Tunisie. Des études ont déjà été entreprises pour certains de ces produits et elles seront soumises à la prochaine réunion de la commission mixte constituée entre les deux pays. Il est bon de noter qu'une vaste gamme de produits est déjà fabriquée dans la sous-région. L'Egypte, par exemple, monte actuellement des téléviseurs (couleurs et noir et blanc) pour un montant annuel de 200 millions de dollars. L'OADI contribue activement à l'établissement d'une étude sur la fabrication de centraux téléphoniques dans la région du Maghreb. Des études de faisabilité détaillées concernant l'augmentation de l'apport local dans la production de téléviseurs ont toutefois confirmé la viabilité du projet, pour lequel on souhaiterait la participation de parties intéressées.

28. Production de pistons, d'axes de piston, de chemises, de segments, de roulements et de chaînes de transmission (Algérie/Tunisie)

Le projet est à l'étude et pourrait être réalisé en commun par l'Algérie et la Tunisie. Pour ce qui est d'un projet connexe algéro-libyen, on envisage de le transformer en un projet tripartite avec la Tunisie.

Industrie métallurgique

29. Complexe sidérurgique conjoint (Algérie/Libye/Mauritanie/Maroc)

L'objectif du projet est d'augmenter l'autonomie du secteur des produits sidérurgiques. L'Algérie, la Libye, le Maroc et la Mauritanie envisagent d'ouvrir des négociations à son sujet.

B. PROJET D'APPUI

1. Société mixte tuniso-libyenne pour la maintenance industrielle et le montage

2. Etude sur le développement de la production des biens d'équipement en Afrique du Nord

Il a été demandé à l'ONUDI, en collaboration avec l'OADI, le CEIM et d'autres organisations concernées, d'aider à la réalisation d'une étude de marché sous-régionale afin de déterminer les capacités de production de biens d'équipement de chaque pays sur la base d'études de faisabilité et d'enquêtes relatives aux différents sous-secteurs industriels moteurs.

3. Etudes techniques sur le développement de la coopération sous-régionale dans l'industrie du traitement du poisson

Vu la nécessité d'établir un plan pour l'amélioration de l'industrie du traitement du poisson et compte tenu des études déjà entreprises par l'ONUDI sur ce secteur, il a été demandé à l'ONUDI de fournir, en collaboration avec les organisations sous-régionales intéressées, toute l'assistance nécessaire pour l'établissement d'études qui seraient axées sur deux questions spécifiques: (i) la modernisation de ce secteur en vue d'améliorer les capacités de traitement et de valoriser les produits halieutiques et (ii) la modernisation des procédés de conditionnement, de conservation et de distribution, notamment en milieu rural.

4. Etudes techniques liées à la promotion de l'industrie de réparation et de maintenance navales

En vue d'assurer une exploitation harmonieuse et efficace des ressources halieutiques et du transport maritime, l'ONUDI a été appelée, en collaboration avec les organisations sous-régionales concernées, à fournir l'assistance nécessaire pour réaliser des études techniques axées sur la création d'une industrie de réparation et de maintenance navales, sur la base de projets pilotes répartis à travers la région.

5. Etudes techniques sur la pollution industrielle

Vu la gravité de la situation des régions côtières d'Afrique du Nord en raison de déversements excessifs et dangereux dans la Méditerranée, dus non

seulement aux rejets industriels et urbains des pays riverains du Nord, mais aussi au fait que transite par cette mer semi-fermée 45 pour cent de la production mondiale de pétrole, il est essentiel de lutter contre la pollution de l'environnement. Compte tenu de cette situation, il est demandé à l'ONUDI d'aider les pays de la sous-région à entreprendre des études techniques pour lutter contre cette pollution et la réduire.

ó. Consultations sous-régionales sur des secteurs spécifiques

Afin d'éviter le chevauchement des projets, on a jugé essentiel d'introduire une forme de mécanisme consultatif. Les consultations devraient initialement porter sur les domaines suivants: équipement industriel; textiles, y compris les fibres synthétiques; ingénierie industrielle et maintenance; cuir; sidérurgie; industries complémentaires telles que l'industrie automobile; industries agro-alimentaires; industrie électrique et électronique; et industries chimique et pétrochimique. Ces consultations, qui seraient également organisées par l'ONUDI, l'OADI et le CEIM et des institutions bancaires telles la BAD, seraient à même de faciliter l'élaboration de stratégies nationales et d'ouvrir la voie à une intégration industrielle réelle dans la sous-région.